

# *Les cahiers de la FQPPU*

6

**LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET L'AUTONOMIE  
UNIVERSITAIRE : UN RECUEIL DE CITATIONS**

*établi par  
Simone Landry*

*Comité de la liberté académique et de l'autonomie universitaire*

Avril 2001

**La liberté académique et l'autonomie universitaire :  
un recueil de citations**

établi par  
Simone Landry

*Comité de la liberté académique et de l'autonomie universitaire*

**Avril 2001**

---

# Table des matières

<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>III</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>7</b>
<b>DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FQPPU SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE .....</b>	<b>7</b>
1- Université et libertés.....	10
2- Rôle de la Fédération dans la promotion de la liberté académique .....	11
<b>PREMIÈRE PARTIE.....</b>	<b>13</b>
<b>LA MISSION DE L'UNIVERSITÉ, L'AUTONOMIE</b>	
<b>UNIVERSITAIRE ET LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE .....</b>	
L'UNIVERSITÉ, SA MISSION, SON AUTONOMIE .....	15
<i>La transformation idéologique de l'éducation .....</i>	<i>15</i>
<i>L'Université et ses référents passés et présents.....</i>	<i>16</i>
<i>La mission universitaire .....</i>	<i>17</i>
<i>Une autonomie universitaire nécessaire.....</i>	<i>19</i>
<i>L'autonomie universitaire et la fonction critique de l'université .....</i>	<i>20</i>
<i>Indicateurs de performance, compétitivité, consumérisme .....</i>	<i>21</i>
<i>L'autonomie universitaire : en péril ?.....</i>	<i>21</i>
LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE.....	23
<i>La liberté académique : ce qu'elle est.....</i>	<i>23</i>
<i>La liberté académique dans le domaine des arts.....</i>	<i>25</i>
<i>L'énoncé de principes de l'ACPPU sur la liberté académique.....</i>	<i>25</i>
<i>La liberté académique telle que vue par l'UNESCO.....</i>	<i>25</i>
<i>Le caractère de nécessité de la liberté académique .....</i>	<i>26</i>
<i>Liberté académique et intervention gouvernementale.....</i>	<i>27</i>
<i>Liberté académique et recherche .....</i>	<i>28</i>
<i>La liberté académique: un bouclier commode ? .....</i>	<i>28</i>
<i>La permanence : garantie de la liberté académique .....</i>	<i>29</i>
<i>La permanence : effets pervers et critiques .....</i>	<i>30</i>
<i>Liberté académique et fonds publics .....</i>	<i>31</i>
<i>Atteintes et menaces à la liberté académique.....</i>	<i>32</i>
<i>Devoirs associés à la liberté académique .....</i>	<i>32</i>
<b>DEUXIÈME PARTIE .....</b>	<b>35</b>
<b>AUTONOMIE UNIVERSITAIRE ET LIBERTÉ ACADÉMIQUE DANS LE NOUVEAU CONTEXTE DE</b>	
<b>LA COMMERCIALISATION.....</b>	
<i>Des origines des liens université-entreprise.....</i>	<i>37</i>
<i>La mission universitaire et la commercialisation.....</i>	<i>38</i>
<i>Autonomie universitaire et commercialisation.....</i>	<i>39</i>
<i>Responsabilités gouvernementales et financement de la recherche .....</i>	<i>39</i>
<i>L'innovation technologique et l'innovation sociale .....</i>	<i>41</i>
<i>Commercialisation et innovation : Valorisation-Recherche Québec (VRQ).....</i>	<i>41</i>
<i>Commercialisation et innovation : les recommandations d'un groupe d'experts .....</i>	<i>42</i>
<i>La multiplication des chaires de recherche et l'émergence de multiples formes de commandites.....</i>	<i>44</i>
<i>Les conséquences inquiétantes de la commercialisation.....</i>	<i>45</i>
<i>...sur la liberté académique.....</i>	<i>45</i>

...sur la libre circulation et la publication des résultats de recherche.....	46
...sur la probité intellectuelle et le sens de l'éthique des professeures et professeurs.....	46
...sur l'université, sur les collègues, sur la culture de recherche propre au milieu universitaire.....	49
...sur les domaines du savoir exclus de la commercialisation, non rentables.....	49
... sur la transformation des universitaires en entrepreneurs .....	51
...sur l'orientation de la recherche, la recherche fondamentale et le véritable avancement des connaissances humaines.....	51
<b>TROISIÈME PARTIE .....</b>	<b>53</b>
<b>LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE SOUS ATTAQUE : QUELQUES CAS ANCIENS ET RÉCENTS.....</b>	<b>53</b>
<i>L'Université de Californie (Berkeley) et la compagnie Novartis .....</i>	<i>55</i>
<i>L'affaire Lacey .....</i>	<i>56</i>
<i>L'affaire Olivieri.....</i>	<i>57</i>
<i>L'affaire Kern.....</i>	<i>59</i>
<i>L'affaire Robillard.....</i>	<i>60</i>
<i>L'affaire Vandenand.....</i>	<i>60</i>
<i>L'affaire Laferrière.....</i>	<i>61</i>
<i>Underhill et Scott.....</i>	<i>62</i>
<i>Russell.....</i>	<i>62</i>
<b>RÉFÉRENCES .....</b>	<b>63</b>
<b>MEMBRES DU COMITÉ DE LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET DE L'AUTONOMIE</b>	
<b>UNIVERSITAIRE.....</b>	<b>69</b>

## Liste des abréviations, sigles et acronymes

AAUP	American Association of University Professors
ACFAS	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
ACPPU	Association canadienne des professeures et professeurs d'université
CCF	Co-operative Commonwealth Federation
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
CST	Conseil de la science et de la technologie
CUP	Commission des universités sur les programmes
FQPPU	Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université
MRST	Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
VRQ	Valorisation-Recherche Québec

## **Introduction**

Partout dans le monde, l'Université est submergée par deux vagues de fond, de véritables déferlantes, contre lesquelles elle semble de moins en moins pouvoir et vouloir se défendre. La première de ces vagues est celle du contrôle étatique sur l'ensemble de l'activité universitaire, qui se traduit par une exigence de reddition de comptes allant bien au-delà de ce que l'État peut être en droit d'exiger, en tant que bailleur de fonds, sans remettre en cause l'essentielle autonomie de l'institution universitaire et la non moins essentielle liberté académique de ses professeures et professeurs. La seconde a trait à la mainmise grandissante du monde des entreprises industrielles sur l'orientation de la recherche universitaire et sur sa commercialisation.

Ce n'est certes pas d'aujourd'hui que la recherche universitaire a partie liée avec des intérêts autres que ceux du seul avancement des connaissances humaines, en dehors de toute préoccupation utilitariste. De tout temps sans doute, il y eut des recherches commanditées, tout comme, dans le domaine artistique, il y eut de tout temps des œuvres subventionnées par l'Église, par l'État, par des mécènes. Cette forme de recherche, on le sait, a connu un essor important aux États-Unis dès l'entre-deux-guerres; elle s'est développée encore davantage après la deuxième grande guerre et pendant la guerre froide.

Disons d'entrée de jeu que la recherche commanditée, dont on sait qu'elle ne concerne pas seulement la recherche appliquée, ne nous paraît pas en soi condamnable : elle a sa place dans l'Université à côté de la recherche fondamentale, de la recherche libre, de la création, enfin de toutes les formes que peut y prendre l'activité de recherche, dans le respect de l'autonomie universitaire et de la liberté académique. Le danger vient plutôt de l'hypertrophie des formes de recherche jugées rentables, découlant d'une nouvelle vision du monde qui s'infiltré à présent jusqu'au cœur de l'Université.

### **L'Université dans le contexte de la nouvelle économie et de la mondialisation**

L'émergence de ce que l'on est convenu à présent d'appeler la nouvelle économie, ou encore l'économie du savoir, s'accompagne sur le plan politique de la montée d'un néolibéralisme dont le credo est celui de l'absolue nécessité de la mondialisation de

l'économie. Credo qui situe au sommet des valeurs déterminantes pour l'humanité celle d'un développement économique en constante progression, fondé sur des découvertes scientifiques soutenues, dont il faut assurer la rentabilisation la plus rapide possible. Credo qui affirme aussi la nécessité d'une saine – et néanmoins violente – compétition entre les méga-entreprises qui s'entre-dévorent pour se mieux mondialiser, et qui acquièrent au niveau planétaire un pouvoir qui déborde de multiples façons celui de la plupart des États.

On constate d'ailleurs un affaiblissement considérable des forces progressistes dans les gouvernements des pays occidentaux, un glissement idéologique constant des partis de gauche vers le centre ou la droite. On constate aussi une collusion de plus en plus grande entre ces gouvernements et le monde de l'industrie.

Ainsi en viennent à se conjuguer les forces de ces deux vagues déferlantes évoquées plus haut. Les universités, lieu par excellence où s'est développée la recherche, dans la perspective première du développement des connaissances humaines, ont petit à petit été invitées à mieux cibler leurs axes et leurs objectifs de recherche, d'abord pour répondre aux besoins de la société que l'on ne confondait pas encore complètement avec ceux du développement économique. Ce fut, au Canada et ensuite au Québec – mais le mouvement était cependant bien amorcé aux États-Unis et en Angleterre, par exemple – la période au cours de laquelle les organismes subventionnaires se sont faits de plus en plus précis dans la détermination des orientations à donner à la recherche universitaire. L'autonomie des universités et la liberté académique des universitaires s'en sont certes trouvées limitées, mais il demeurait toujours possible de poursuivre des recherches libres, là où le financement requis n'était pas trop important.

Sous la loupe idéologique commune de l'industrie et du gouvernement et non sans une certaine complicité des établissements, la mission même de l'Université en est toutefois venue à être scrutée de plus en plus près. La nécessité de l'assainissement des finances publiques, de la réduction des coûts de l'enseignement supérieur et de la rentabilisation immédiate des investissements consentis en ce domaine est dès lors devenue l'aune à laquelle on allait mesurer l'ensemble de l'activité universitaire. À l'intrusion dans les programmes de recherche par le biais des organismes subventionnaires allaient s'ajouter l'intrusion dans les programmes d'enseignement, les exigences de diminution de la durée des études et d'augmentation des taux de diplomation, la volonté de contrôle du rendement des professeurs et professeuses par la recherche d'indicateurs de performance, et l'exigence d'une reddition de comptes des institutions elle-mêmes au moyen de contrats de performance.

L'industrie de son côté poursuivait ses pressions tant sur les gouvernements que sur les universités pour que les programmes d'enseignement soient de plus en plus taillés sur mesure et financés aussi en fonction de ses besoins. En ce qui a trait à la recherche, apparurent bientôt ce que l'on appelle au Québec les BLEU, les bureaux de liaison entreprise-université. Les conseils d'administration des établissements universitaires furent investis de plus en plus par les représentants de l'industrie et du monde des affaires. Les gouvernements mirent sur pied des groupes de travail visant à favoriser la commercialisation de la recherche, tel le Groupe d'experts sur la commercialisation des résultats de la recherche universitaire (GECRRU, 1999), ou y allèrent directement de la création d'organismes visant la commercialisation de la recherche tels Valorisation-Recherche Québec, l'organisme chargé, entre autres, d'encadrer et de financer la mise en place de corporations indépendantes responsables de toutes les activités de transfert et de

commercialisation des résultats de la recherche dans le domaine ciblé des technologies de pointe.

Si tous ces nouveaux développements se sont produits petit à petit, sans liens trop apparents entre eux au départ, on assiste cependant depuis quelques années à une véritable orchestration dans la mise en place des changements visant à faire des universités des partenaires à part entière dans la consolidation de la nouvelle économie et à une emprise de plus en plus forte sur l'Université à la fois des gouvernements et des industries associées à la nouvelle économie. L'hypertrophie et la survalorisation des créneaux de recherche et d'enseignement en lien avec la nouvelle économie, qui découlent de ces « innovations » dans le monde universitaire, a pour corollaire la dévalorisation et l'hypotrophie des autres disciplines, dont les sciences humaines et sociales, pour ne citer que celles-là.

Que devient dès lors la mission première de l'Université, celle du développement des connaissances dans tous les domaines du savoir humain et de leur transmission, sans pressions indues de la part des groupes d'intérêts qui composent la société civile ? Que devient la fonction critique de l'Université ? Et que deviennent l'autonomie des institutions universitaires, chèrement gagnée au fil des siècles, et la liberté académique, jugée jusqu'à présent essentielle à la quête impartiale et non contrainte de la vérité et à la libre transmission du savoir ?

### **Les inquiétudes du CLAAU**

Ces questions hantent le Comité de la liberté académique et de l'autonomie universitaire (CLAAU) de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) avec une acuité ne pouvant que s'exacerber devant les menaces qui pèsent sur l'Université, que l'on appellera sans doute demain la nouvelle Université ou l'Université de l'innovation.

Une autre question des plus préoccupantes se pose cependant pour le CLAAU et c'est la suivante. Jusqu'à quel point les professeures et professeurs des universités québécoises ont-ils conscience de la menace qui pèse sur l'autonomie des institutions au sein desquelles ils œuvrent et de l'importance de cette autonomie pour l'ensemble de la société ? Jusqu'à quel point perçoivent-ils le carcan de plus en plus étroit dans lequel on veut insérer leur travail d'enseignement et de recherche, brimant ainsi leur liberté académique ?

### **Le florilège, un outil de sensibilisation**

C'est à partir de ces préoccupations qu'a germé l'idée de la création de ce florilège, qui se veut avant tout un outil de sensibilisation pour les professeures et professeurs d'abord, mais aussi pour l'ensemble des personnes pour qui l'autonomie de l'Université et la liberté académique ont encore un sens.

Par le moyen de ce recueil de citations, nous voulons montrer comment, depuis l'université médiévale, se sont développées les notions de liberté académique et d'autonomie universitaire, en étroite liaison avec l'évolution de l'idée même de ce qu'est la mission de l'Université. Sans vouloir masquer les divergences d'opinions quant à la nature de cette mission, il va sans dire que notre vision de l'Université est celle que définissait la FQPPU

dans la Déclaration de principes en vue d'une action concertée, adoptée par le Congrès de 1995, et qui se lit comme suit :

*L'Université a pour mission fondamentale, au sein de chacune des sociétés où elle est implantée, de développer le corps des connaissances humaines, d'assurer la diffusion et la transmission du savoir, de même que la formation des membres de cette société.(...)*

*La réalisation de cette mission suppose que l'Université soit un lieu de véritable liberté académique, où les activités d'enseignement, de recherche, de service à collectivité peuvent se dérouler dans des conditions telles que l'intégrité scientifique et la rigueur intellectuelle y président. (FQPPU, 1995).*

À cette vision de l'Université que l'on pourrait qualifier de classique s'ajoute une autre dimension, celle de l'Université vue comme un service public « ouverte sur la société, capable de répondre à ses attentes et contribuant au progrès de la collectivité dans son ensemble ». (FQPPU, 1997)

Si les citations présentées dans ce recueil ont été choisies à la lumière de notre vision de l'Université et de sa mission, on y trouvera tout de même un certain nombre de citations qui se montrent critiques par rapport à cette vision ou qui dénoncent certains abus, certains laxismes, au sein même des établissements universitaires, qui ont pu contribuer à donner mauvaise presse, par exemple, à la liberté académique. Notre objectif de sensibilisation exige de nous que nous tenions compte de ces critiques, que nous rencontrons par ailleurs assez fréquemment dans la bouche même de nos collègues...

## **Structure du recueil**

À la suite de cette introduction, et en guise de préambule, nous présentons tout d'abord la « Déclaration de principe de la FQPPU sur la liberté académique », adoptée lors de son troisième Congrès, en mai 1995. Nous avons ensuite divisé le recueil en trois parties, à l'intérieur desquelles nous avons regroupé les citations selon une organisation qui se veut logique. La première partie présente un ensemble de citations sur la mission de l'Université, l'autonomie universitaire et la liberté académique. La seconde regroupe des citations relatives à la problématique fort importante aujourd'hui de la commercialisation de la recherche. La dernière présente quelques cas de violation de la liberté académique, traités parfois de façon très succincte, parfois de manière plus élaborée, le but étant ici d'illustrer pour le lecteur, au moyen d'exemples concrets, les difficultés que peuvent rencontrer les professeures et professeurs dans le plein exercice de leur liberté académique.

Un texte de présentation débute chaque partie du recueil et, occasionnellement, des textes explicatifs sont insérés dans certaines sous-sections. Tous les textes qui sont de notre plume à l'intérieur des trois parties du recueil sont en italique, ce choix visant à faciliter la lecture de l'ouvrage, essentiellement composé de citations qu'il fallait clairement distinguer de nos propres apports.

Un mot pour terminer sur le choix des citations. Il s'est effectué à partir de quelques ouvrages, de quelques rapports issus de divers organismes, d'un examen attentif du journal *Université*, organe de la FQPPU et du *Bulletin interactif* de l'Association canadienne des

professeures et professeurs d'université (ACPPU). Les membres du CLAAU ont d'ailleurs porté à notre attention un certain nombre d'ouvrages, de textes ou de citations; de plus, leur lecture attentive du florilège et leurs commentaires judicieux ont certes contribué à la qualité de sa version finale.

En l'espèce et avec toutes les limites inhérentes au genre, nous espérons donc que ce petit recueil sans prétention saura jeter un éclairage intéressant et diversifié sur l'autonomie universitaire et la liberté académique à l'heure de la commercialisation de la recherche.

La présidente du Comité de la liberté académique et de l'autonomie universitaire,

Simone Landry

**Préambule**

***DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FQPPU SUR LA LIBERTÉ  
ACADÉMIQUE***

***ADOPTÉE LORS DE SON TROISIÈME CONGRÈS, EN MAI 1995***

## Présentation<sup>1</sup>

1. *La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), qui regroupe les syndicats des professeures et professeurs des universités québécoises, constitue une instance de concertation et d'action syndicale démocratique vouée à la défense des intérêts de ses membres et à l'amélioration de leurs conditions de travail. Elle se préoccupe aussi du statut et du développement de l'Université au Québec. La Fédération se fonde sur l'implication de ses membres et l'action militante, sur le libre débat, le respect des opinions et la solidarité.*
2. *Depuis les années 60, des transformations importantes - qui s'accélèrent aujourd'hui - sont intervenues dans la vie universitaire au Québec. D'une part, l'État a créé des institutions caractérisées par la nouveauté de leur organisation interne (Université du Québec, INRS-Culture...). D'autre part, on constate une présence accrue des intervenants traditionnels, notamment l'intrusion plus directe des ministères (Éducation, Finances, Conseil du Trésor), les exigences nouvelles des organismes subventionnaires, la participation de plus en plus déterminante des représentants socio-économiques et de l'entreprise privée. Enfin, le développement d'un nouveau style de gestion, marqué par une centralisation accrue des processus de prise de décision, révèle l'influence grandissante à l'Université d'une idéologie entrepreneuriale et d'une philosophie consumériste.*
3. *Dans une telle conjoncture, il importe à la Fédération de:*
  - a) *clarifier les notions interreliées de liberté académique, autonomie universitaire et permanence d'emploi;*
  - b) *préciser et actualiser pour le Québec les définitions élaborées par d'autres organismes nationaux ou internationaux, entre autres pour bien marquer l'importance du rôle des syndicats;*
  - c) *mieux identifier la spécificité de la liberté académique par rapport aux libertés garanties par les chartes des droits;*
  - d) *fournir des indications précises sur la manière d'enrichir les conventions collectives des syndiqués universitaires du point de vue de la liberté académique;*
  - e) *sensibiliser tous les professeures et professeurs d'université à la nécessité des droits à la liberté académique et à l'autonomie universitaire pour garantir le plein exercice de leurs fonctions professorales, notamment dans leur dimension critique.*

---

<sup>1</sup> Le texte de la présentation est en italique dans le document original.

## **DÉCLARATION DE PRINCIPE SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE**

### **1- Université et libertés**

#### **1. Rôle de l'Université**

L'Université est un lieu spécifique que se donne la société afin d'assurer la formation supérieure, la production et la diffusion du savoir, principalement par l'enseignement, la recherche, la création et les services à la collectivité. L'exercice de ce travail intellectuel requiert une distance critique vis-à-vis des modèles établis dans la société. C'est pourquoi l'autonomie universitaire et la liberté académique sont essentielles à l'accomplissement du rôle de l'Université.

#### **2. Autonomie universitaire**

Les États démocratiques reconnaissent aux institutions universitaires le droit à l'autonomie afin d'assurer la réalisation de leur mission sans ingérence indue de la part des Gouvernements, des Églises, des corporations, des corps policiers et tous groupes d'intérêt ou institutions. Au Québec, ce droit est habituellement reconnu dans les lois qui régissent les universités.

#### **3. Liberté académique**

La liberté académique est le droit qui garantit l'accomplissement des fonctions professorales.

Elle comprend:

- a) le droit d'enseigner, de faire de la recherche ou de la création sans être obligé d'adhérer à une doctrine prescrite;
- b) le droit de diffuser les résultats de la recherche ou de la création;
- c) le droit d'expression, incluant la critique de la société, des institutions, des doctrines, dogmes et opinions, et notamment des règles et politiques universitaires, scientifiques ou gouvernementales.

La liberté académique est donc un droit fondamental des professeures et professeurs d'université parce qu'elle est nécessaire à la réalisation des finalités de l'institution universitaire.

**4.** La liberté académique doit s'appliquer pleinement aux professeures et professeurs qui ont pour tâche l'enseignement, la recherche, la création, ainsi que la participation aux différentes instances universitaires et les services à la collectivité. Elle leur permet d'accomplir ces tâches sans être assujettis à des pressions ou censures et ce, quels que soient l'orientation de leur pensée, leur style de vie, leur origine ethnique, leur langue, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur handicap physique, leurs opinions et actions politiques ou religieuses, leur âge, leur état civil.

5. La liberté académique constitue aujourd'hui une forme particulière du droit à la liberté d'opinion et d'expression reconnu dans les chartes des droits et libertés. De par leurs fonctions, les professeures et professeurs doivent pouvoir fournir à la société des jugements et des opinions indépendants qui risquent autrement d'être gardés sous silence.

6. La permanence est une importante garantie de l'exercice de la liberté académique. En protégeant les professeures et professeurs contre toutes représailles, la permanence leur permet d'accomplir leur mission d'universitaires.

## 2- Rôle de la Fédération dans la promotion de la liberté académique

La Fédération entend agir pour faire valoir et défendre le droit à la liberté académique dans la société en général, auprès des administrations universitaires, des gouvernements et des organismes internationaux; elle entend également promouvoir ce droit là où il n'existe pas.

La Fédération encourage ses syndicats affiliés à consigner dans leurs conventions collectives le principe de la liberté académique défini dans cette déclaration et à inclure au cadre de leurs négociations collectives les paramètres au sein desquels elle s'exerce. Dans le respect de leur autonomie, elle les incite à la poursuite d'actions solidaires et concertées, notamment à l'échelle nationale et internationale, dans toute matière de nature à affecter la liberté académique.

Convaincue que son engagement en faveur de la promotion et de la défense de la liberté académique s'avère déterminant pour la poursuite des finalités de l'Université pour la préservation des libertés fondamentales et des idéaux démocratiques, la Fédération considère essentielle la participation des professeures et des professeurs à la définition et à la mise en œuvre des orientations et des politiques universitaires.

Le droit à la liberté académique ne saurait garantir à lui seul l'accomplissement des tâches de l'Université. Il serait gravement compromis si la société et les administrations ne fournissent pas aux professeures et professeurs les moyens matériels et humains pour réaliser leur tâche. C'est pourquoi la Fédération et ses syndicats membres revendiquent les moyens utiles et nécessaires à la formation supérieure, à la production et la diffusion du savoir.

**Première partie**

***LA MISSION DE L'UNIVERSITÉ, L'AUTONOMIE UNIVERSITAIRE ET  
LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE***

## **L'UNIVERSITÉ, SA MISSION, SON AUTONOMIE**

**Dans cette première section, nous voulons situer l'évolution historique de la raison d'être de l'Université en Occident et ce, afin de mieux saisir les racines auxquelles se nourrit notre compréhension de ce qu'est devenue l'Université au cours des quelque cinquante dernières années. Qu'en est-il aujourd'hui de l'Université ? Comment peut-on concevoir sa mission à l'heure de la mondialisation qui, selon Readings (1996), après avoir détruit l'idée de l'état-nation, détacherait l'Université de tout lien avec l'idée de culture, son référent principal dans le cadre de la modernité ? Et peut-on encore parler d'autonomie universitaire, dans le contexte de l'Université de l'excellence, en voie de devenir l'Université de l'innovation ?**

**La mission propre de l'Université est en liaison étroite avec la mission générale de l'éducation. Or il semble bien que les valeurs qui ont présidé à la mise en place des systèmes d'éducation partout dans le monde connaissent la même dérive à tous les niveaux. Aussi évoquerons-nous, avant d'aborder directement la question de la mission universitaire, quelques-unes des réflexions de Riccardo Petrella (2000) qui nous semblent fort bien situer la question de l'éducation, de l'élémentaire à l'Université, dans la problématique générale de l'évolution du monde vers un économisme qui nivelle tout sur son passage. En effet, si les dangers qui menacent l'Université, son autonomie et la liberté académique de ceux et celles qui la font lui sont à certains égards spécifiques, ils ne s'en inscrivent pas moins au cœur d'une transformation idéologique qui touche l'ensemble de la planète et qui s'attaque aux fondements même de l'éducation.**

\*\*\*

### **La transformation idéologique de l'éducation**

(L')évolution de l'éducation est marquée, depuis les années 1990, par la diffusion d'une thèse qui affirme la naissance d'une nouvelle société, *la société de la connaissance*<sup>2</sup>. Considéré comme le futur paradigme de développement et de création de la richesse, ce modèle de société intègre un autre paradigme récent, datant des années 1960 et 1970, celui de la « société de l'information ».

Parmi tous les effets majeurs de ces changements que l'on peut observer dans nos sociétés, nous en retiendrons cinq qui méritent une attention particulière. Il s'agit de *cinq pièges* auxquels sont confrontés non seulement ceux qui œuvrent dans le domaine de l'éducation mais aussi l'ensemble des dirigeants de nos sociétés. Les voici :

- *l'éducation pour la ressource humaine*, ou comment l'éducation pour et par la personne humaine a été évincée;
- *l'éducation non marchande devenue éducation marchande*, ou comment l'éducation a été soumise à la logique de l'économie capitaliste de marché;
- *l'éducation comme instrument de survie à l'ère de la compétitivité mondiale*, ou comment l'éducation a été transformée en un « lieu » où l'on apprend une culture

---

<sup>2</sup> Au Québec, calquant comme on le fait souvent la langue de nos voisins américains, on parlera plutôt de la société et de l'économie du savoir (*ndlr*).

de guerre (« mieux réussir que les autres et à leur place ») plutôt qu'une culture de vie (« vivre ensemble avec les autres dans l'intérêt général »);

- *l'éducation au service de la « techno-logie »*, ou comment la « techno-cratie » s'est emparée du pouvoir de donner sens et orientation à la connaissance et à l'éducation;
- *l'éducation pour l'égalité cédant le pas à l'éducation pour l'équité*, ou comment, dans une société de la connaissance qui considère le savoir comme la principale source de création de richesse, le système éducatif sert à légitimer de nouvelles formes de stratification et de division sociales. (*Petrella, 2000, 10-11*)

Tous les changements économiques et sociaux qu'implique l'innovation technologique sont considérés comme inévitables, irrésistibles et inattaquables, car la technologie semble être en elle-même et sans restriction, une source de progrès pour l'homme et pour la société. (...)

« L'impératif technologique » (qui signifie que tout ce qui est techniquement possible doit être accompli) est à l'origine du retour en force, dans les années 1980 et 1990 d'une puissante « techno-cratie ». Cette technocratie est aujourd'hui principalement composée de trois grands « groupes » sociaux : le monde du *business financier et industriel*, le monde des *grandes structures bureaucratiques, économiques et militaires*, c'est-à-dire la puissance publique, et le monde de *l'intelligentsia*. (...)

Ces trois « groupes » partagent et diffusent – avec succès, puisqu'ils constituent « les puissants » - la thèse considérant l'adaptation comme la voie royale vers la croissance, le développement et le bien-être économique et social de la société en général. Pour eux, la mondialisation actuelle, la libéralisation des échanges, la dérégulation de l'économie, la privatisation et la compétitivité sont les enfants du progrès technologique. S'opposer à ces mouvements est insensé. C'est pour cette raison que, à leurs yeux, le rôle de l'éducation est d'une importance capitale. Il consiste en effet à donner aux nouvelles générations la capacité de comprendre les changements en cours et les outils pour s'y adapter, de manière à ce qu'elles soient « qualifiées », en mesure de mieux les suivre, voire de les maîtriser. (*Petrella, 2000, 32-34*)

### ***L'Université et ses référents passés et présents***

The characteristic of the modern University is to have an idea that functions as its referent, as the end and meaning of its activities. (...) in general the modern University has had three ideas. The story begins, as do so many stories about modernity, with Kant, who envisioned the University as guided by the concept of reason. Kant's vision is followed by Humboldt's idea of culture, and more recently the emphasis has been on the techno-bureaucratic notion of excellence. The distinguishing feature of the last on this list is that it actually lacks a referent. That is to say, the idea that functions as the University's referent – excellence – itself has no referent. The University of Excellence is the simulacrum of the idea of a University. (*Readings, 1996, 54*)

The modern University (...) was conceived by Humboldt as one of the primary apparatuses through which this production of national subjects was to take place in modernity, and the decline of the nation-state raises serious questions about the nature of the contemporary function of the University. (*Readings, 1996, 46*)

The Germans not only founded a University and gave it a mission; they also made the University into the decisive instance of intellectual activity. All this is in the process of changing : intellectual activity and the culture it revived are being replaced by the pursuit of excellence and performance indicators. (*Readings, 1996, 55*)

The current crisis of the University in the West proceeds from a fundamental shift in its social role and internal systems, one which means that the centrality of the traditional humanistic disciplines to the life of the University is no longer assured. (*Readings, 1996, 3*)

It is no longer clear what the place of the University is within society nor what the exact nature of that society is, and the changing institutional form of the University is something that intellectuals cannot afford to ignore. (*Readings, 1996, 2*)

Bien que nous ayons commencé à saisir des éléments de la crise de l'Université, nous savons d'avance que rien ne sera facile dans l'Université de ce jour ni dans celle de demain. Totalement poreuse aux marées noires du capital néolibéral et de la postmodernité, l'Université est devenue, en même temps qu'un havre du nouveau mode de production du savoir, terre d'entrepreneurs, d'artisans hyperspécialisés et de technocrates. Ou pour emprunter une autre image marine, elle a troqué, en grossissant, tel un bernard-l'hermite, sa vieille carapace culturelle pour une coquille marchande. (*Kesteman, 2000b, 5*)

### ***La mission universitaire***

Au cœur des finalités que l'université a assumées et développées dans la civilisation occidentale se trouve ainsi l'idée d'une prise en charge réflexive d'un idéal civilisationnel à orientation universaliste, lequel implique en même temps la transmission critique des acquis essentiels du passé et la synthèse systématique des nouvelles connaissances, des nouvelles valeurs, des nouvelles formes d'appréhension expressive. (...)

Parallèlement à cette exigence de synthèse critique des connaissances, qui est associée au développement d'une civilisation dans laquelle le savoir théorique, la libre recherche de la vérité et la référence à une autonomie transcendantale du monde de l'esprit et de la culture acquièrent une valeur fondatrice de légitimation, l'université a toujours également assumé des tâches plus particulières de formation de type fonctionnel et professionnel. (*Freitag, 1995, 38-39*)

Comme bien d'autres choses, le modèle formel de l'université est importé en Amérique depuis l'Angleterre, mais ce qui va être ainsi transplanté, ce n'est pas tant la visée de synthèse universaliste qui représente l'idée même d'université (...) que le modèle plus restreint des collèges spécialisés qui sont membres des grandes institutions d'Oxford et de Cambridge. (*Freitag, 1995, 42-43*)

Tout se passe comme si (...) les esprits étaient sollicités par deux visions extrêmes et contraires de la mission de l'université.

D'un côté, on a une vision utilitariste de l'université. En caricaturant un peu les choses, avouons-le, on pourrait dire que, pour les tenants d'une telle vision, l'université est une sorte d'usine à fabriquer des diplômés en réponse aux besoins du marché du travail. Les seuls critères de performance d'une telle organisation résident dans les taux de diplomation et de placement des diplômés. Peu ou pas de place, dans une telle conception, pour les préoccupations liées à la culture, à la formation intégrale de la personne ou au développement de l'esprit critique. On conçoit aisément que les disciplines fondamentales,

qu'elles soient scientifiques, littéraires ou artistiques, aient du mal à trouver leur place dans un tel modèle qui, forcément, les marginalise. Quant à la recherche, si on veut bien reconnaître du bout des lèvres une certaine place à la recherche libre et gratuite, on ne s'étonne pas – bien au contraire, on souhaite – que le gros de la recherche universitaire soit tourné vers les applications concrètes et concoure à une compétitivité accrue de la société, voire des entreprises.

À l'opposé, on retrouve les partisans d'une conception purement idéaliste de l'université. Pour eux, l'université est le dernier refuge de la vie de l'esprit en ce qu'elle a de spontané, de libre et de gratuit. Elle devrait être surtout, sinon exclusivement, le lieu d'exercice de la fonction critique, l'endroit par excellence où professeurs et étudiants débattent des grands enjeux de la société, sans contrainte, et sans égard aux débouchés sur le marché du travail. Certains voient même dans la présence des écoles et des programmes professionnels dans l'université moderne une véritable corruption de l'idée d'université. On est allée jusqu'à mettre en cause le concept de « formation des étudiants ». Il est clair que pour mesurer l'efficacité d'une telle institution dans la poursuite de sa mission, si tant est qu'il faille le faire, aucun critère quantitatif n'est pertinent. Pour ce qui est de la recherche universitaire, c'est comme si l'inutilité était une condition de son excellence et de son authenticité. (...)

Lieu de réflexion, l'université se doit d'être à l'écoute de la société et attentive à ses besoins. Lieu par excellence de la recherche fondamentale, l'université se doit aussi, au nom même de sa mission de formation, de développer la recherche appliquée et de contribuer au transfert des connaissances vers la société du savoir. Milieu de formation à l'esprit critique, l'université a également pour mission de former des spécialistes : elle doit allier formation personnelle et formation professionnelle. En tout cela, elle doit chercher à maintenir un équilibre qui est forcément toujours instable, compte tenu de l'évolution rapide des connaissances et des attentes de la société, et variable aussi selon les domaines de formation. L'autonomie, mais aussi l'ouverture et la transparence sont des conditions essentielles au maintien de cet équilibre délicat, ou mieux peut-être, de cette complémentarité. (*CUP, 2000, 19-21*)

Nous affirmons que la mission fondamentale de l'université réside dans la production et la diffusion du savoir critique, principalement par la recherche, la création, l'enseignement et les services à la collectivité. (*FQPPU, 1993, 4*)

(L)a mission première des universités est une mission inséparable de production et de transmission des savoirs, contribuant ainsi à l'avancement de l'humanité. Cette mission est donc caractérisée essentiellement par la relation au savoir propre aux universités, par la relation des professeures et professeurs avec les étudiantes et étudiants ; elle détermine les activités d'enseignement, de recherche et de services aux collectivités qui doivent être réalisées au sein des établissements; et son accomplissement permet aux universités d'exercer des fonctions essentielles dans la société. (*CSE, 1995, 29*)

The only place organized specifically for truth to be sought and understanding to be taught is the university. (*Saul, 1995, 13*)

### **Une autonomie universitaire nécessaire**

Nous revendiquons l'autonomie de l'institution universitaire et le respect intégral de sa mission. Nous voulons agir pour défendre et promouvoir la liberté de l'institution universitaire, de même que la liberté académique des professeures et professeurs et des étudiantes et étudiants. (FQPPU, 1993, 4)

Un regard historique (...) global nous amène à préciser que non seulement la communauté universitaire a eu à s'adapter à l'évolution de la société, mais qu'elle a toujours manifesté sa volonté de protéger une sphère d'autonomie afin de s'assurer les conditions essentielles à l'exercice de sa mission. (CSE, 1995, 4)

Quant à l'autonomie universitaire, elle est essentielle parce que l'Université ne peut dépendre d'une compagnie, d'un parti politique, d'une église ou d'un état qui promeut une idéologie, une vision du monde particulière. C'est la science elle-même qui est en jeu ici. Si l'autonomie universitaire n'existe pas, il en sera de même de la crédibilité du savoir (Michel M.Campbell, président du CLU). (FQPPU, 1996, 12)

(L)es universités ont été conçues comme des établissements autonomes, c'est-à-dire comme des institutions responsables des programmes qu'elles offrent, des diplômes qu'elles décernent et des recherches qui s'y effectuent. Le principe des programmes et des diplômes nationaux en vigueur dans les autres ordres d'enseignement est absent à l'université. Autant il est nécessaire pour une société d'avoir une instruction de base qui soit commune à tous, autant à l'université la liberté intellectuelle et scientifique est une nécessité. Cet affranchissement de toute contrainte et de tout pouvoir est reconnu comme une condition essentielle de l'avancement des connaissances, de leur critique et de leur libre transmission. (Denis, 2000, 132-133)

La situation d'autonomie de l'université est-elle un phénomène complexe, irréaliste, incontournable ? L'autonomie est-elle un risque, un luxe, une nécessité ?

Autonomie universitaire dévorée par les dictatures du fusil et du dogme. Autonomie universitaire affaiblie par la crise réelle ou prétendue de l'État-nation. Autonomie à l'encan devant le tout-puissant marché. Simulacre d'autonomie face à l'évaluation et à l'*assessment* d'organismes régulateurs extérieurs.

Tiraillée par l'entreprise qui veut en faire un instrument de ses profits tout en refusant d'en assumer les coûts, l'université ne sait plus quoi faire de son autonomie culturelle de jadis. Est-ce une défroque, dont elle se vêt une dernière fois, le temps d'un discours de rentrées ou d'une collation des grades ? Est-ce encore un enjeu ? Entre l'affaiblissement de son rôle culturel au sein de la société sous l'égide de l'État-nation et les chants de sirène de l'entreprise, a-t-elle encore un espace réservé ? Est-elle déjà engloutie dans la simultanéité et la délocalisation du réseau ? Entre l'effacement prétendu du politique et l'autoproclamation de l'omnipotence de l'économique, auprès de quel dieu tutélaire peut-elle encore mendier un sanctuaire ? (Kesteman, 2000a, 35)

L'autonomie relative des universités ne peut être synonyme de fermeture. Elle signifie plutôt que celles-ci sont autorisées à prendre les décisions qui s'imposent pour la réalisation de leur mission propre, la définition des grands axes de leur action, la détermination de leurs orientations, de leurs politiques et de leurs règles. (CSE, 1995, 63)

Il n'y a jamais eu d'universités libres. Les universités ont toujours été l'enjeu de conflits visant leur mainmise et le contrôle des « savoirs » qui s'y développent par ceux qui les finançaient. Nos institutions seront sauvées et elles auront leur place dans la société quand notre population croira avoir besoin d'elles pour leurs libertés et pour la démocratie qui s'y déroule. (Claude Touchette, SGPUM) (*FQPPU, 1992, Université, vol. 1, no 6, 5*)

### ***L'autonomie universitaire et la fonction critique de l'université***

L'université est normalement un lieu autonome et capable de critique. Sinon, elle ne pourra longtemps favoriser le progrès de la culture, l'avancement des connaissances de l'humanité, la qualité de l'éducation ou l'innovation scientifique. (*CSE, 1995, 34*)

La critique à l'université n'est pas une question de choix. Elle fait partie de la nature même de l'institution. Le fait qu'on l'ait oubliée, refoulée, ignorée ou même réprimée, n'explique que le fait que l'université ne fait pas son travail de façon optimale, voire simplement adéquate. (*Demers, 1993, 4*)

The University exists not to teach information but to inculcate the exercise of critical judgment. (*Readings, 1996, 6*)

C'est la fonction critique qui fait que l'Université ne peut être gérée autoritairement de l'extérieur. (...)

L'autonomie de l'Université, des départements et la liberté académique des professeurs découlent de cette logique liée au développement du savoir et à sa remise en question perpétuelle. La liberté académique permet au professeur de planifier lui-même son travail, de choisir ses objets de recherche, de définir les grands problèmes qu'il veut résoudre, de choisir ses méthodes et de voir son travail jugé uniquement par ses pairs. C'est dans ce cadre là que la fonction critique prend toute son importance (Michel M. Campbell, président du CLU). (*FQPPU, 1996, 12*)

As the research agendas of universities and corporations merge, there is one other danger : namely, that universities will cease to serve as places where independent critical thought is nurtured. (*Press et Washburn, 2000, 50*)

Dans un contexte où des efforts considérables ont été faits pour répondre aux demandes de la société, comment faire en sorte que les universités québécoises contribuent effectivement au développement de la société, sans pour autant cesser d'exercer leur fonction critique et d'être une présence active dans la Cité ? (*CSE, 1995, 56*)

Le Conseil considère que, dans le milieu universitaire, ***deux grandes conditions***<sup>3</sup> ont toujours présidé à cet exercice de la critique : l'autonomie institutionnelle et la liberté universitaire. (*CSE, 1995, 59*)

---

<sup>3</sup> Le texte en caractère gras et en italique apparaît tel quel dans les originaux dont sont tirées les citations.

### **Indicateurs de performance, compétitivité, consumérisme...**

The British turn to “performance indicators” should (...) be understood as a step toward the discourse of excellence that is replacing the appeal to culture in the North American University. The performance indicator is, of course, a measure of excellence, an invented standard that claims to be capable of rating all departments in all British universities on a five-point scale. The rating can then be used to determine the size of the central grant allocated to the department in question. Since this process is designed to introduce a competitive market into the academic world, investment follows success, so the government intervenes to accentuate differentials in perceived quality rather than to reduce them. Thus more money is given to the high-scoring university departments, while the poor ones, rather than being developed, are starved of cash (...). The long-term trend is to permit the concentration of resources in centers of high performance and to encourage the disappearance of departments, and even perhaps of universities perceived as “weaker”. (*Readings, 1996, 36*)

S'inspirant d'une pratique venue des États-Unis et du Royaume-Uni, on a pris partout l'habitude de classer les établissements d'éducation en « top 10 », « top 50 » ou « top 100 ». On peut même prendre connaissance du classement international des « meilleures universités » et des « meilleures facultés ». Tout le monde – les responsables des universités, les professeurs, les pouvoirs publics, les étudiants, les parents, les syndicats – a accepté cette culture de rivalité. L'éducation se présente désormais comme le lieu où l'on apprend à s'inscrire dans la logique de la compétitivité pour gagner. (...)

Dans ce contexte, ce qui mérite d'être « acquis » sur le plan des avoirs et des compétences est inévitablement déterminé en très grande partie, par l'innovation technologique (les entreprises de pointe, le capital high-tech...) et par le marché (les entreprises leaders dans leur secteur, les capitaux circulant à travers le monde à la recherche de la rentabilité la plus élevée, et, ces toutes dernières années, les entreprises de la « e-économie »). (*Petrella, 2000, 28-29*)

(L) a notion même d'université tend à se diluer dans le discours technocratique de la rentabilité, de l'efficacité et des indicateurs de performance. À vouloir appliquer à l'université le modèle industriel, on court le risque majeur de la transformer en entreprise consumériste où professeurs et professeuses sont là pour satisfaire la clientèle et non pour entrer dans un rapport pédagogique complexe avec les étudiantes et étudiants en vue de les amener à acquérir une formation véritablement universitaire. (*Landry, 1996, 10*).

### **L'autonomie universitaire : en péril ?**

(C) est le financement qui, presque invariablement, scande le rythme et l'orientation des réformes dont les gouvernements restent les principaux initiateurs. Depuis deux décennies, l'évolution révèle leur propension de plus en plus forte à intervenir dans la destinée de l'institution et à la tenir sous contrôle. Quel est l'effet le plus marquant de cette tendance et de toutes les actions qui l'accompagnent ? Certainement la réduction de l'autonomie de l'université et de la liberté académique des professeurs. Or cette réduction est elle-même la condition de la réalisation d'un projet qui vise à lier l'enseignement et la recherche universitaires aux choix et aux priorités des gouvernements. (*Denis, 2000, 127*)

Dans son ensemble, ce projet de politique<sup>4</sup> demeure inspiré d'une idéologie productiviste et dirigiste que la FQPPU a déjà dénoncée. L'idée du Ministère de soumettre les universités à des contrats de performance et d'assujettir leur financement au degré de réalisation des attentes gouvernementales tient bien la route et ce, malgré le fait que de nombreux intervenants universitaires, dont la FQPPU, s'y soient opposés. En outre, ce projet de politique maintient toujours la volonté ferme d'intrusion du Ministère dans la gestion universitaire. Au-delà du discours tenu par ce projet, de « respecter l'autonomie d'action des universités » et de laisser entendre que « le choix des moyens pour réaliser la mission de l'Université appartient donc à chaque établissement » (p. 10), toute la stratégie d'ensemble de ce document consiste à orienter, diriger l'activité universitaire dans le sens souhaité, prescrit par l'État, à défaut de quoi les universités risquent d'être privées de ressources financières. N'est-il pas dit dans ce document que la politique de financement actuelle se traduit dans des règles budgétaires qui servent, entre autres, à orienter l'action des universités vers des objectifs particuliers fixés par l'État ? (p. 10). Le moins que l'on puisse dire, ici, est que les mesures prises sont en rupture par rapport au discours sur le respect de l'autonomie universitaire. (*FQPPU, 2000, 2*)

The current assault by the State on the Universities is (...) in a long tradition. Yet within that tradition, it is an assault to which there are few parallels, because it is designed to change all the values by which Universities operate. (...) It is in this situation that it has become necessary to reassert the medieval ideal of liberties, to argue that Universities have their own independent sphere of judgment, in which the State should not meddle. (*Russell, 1993, 3*)

L'université asservie aux « besoins sociaux » et fonctionnant selon des critères de rentabilité, voilà bien le rêve que caresse tout pouvoir conservateur et les tenants d'une société marchande ! En tout cas, le contexte présent dans lequel baignent les universités du monde occidental, fait de compressions, de restrictions, de resserrements, de suppressions et de coupures, constitue un prétexte, sinon un levier favorable à l'imposition d'une telle orientation. (*Lenoir et Laforest, 1996, 8*)

(W)henever there have been attempts to impose a new intellectual climate on Universities, they have tended to reassert claims to autonomy which descend from the medieval precedents. (*Russell, 1993, 22*)

Une perte d'autonomie pourrait signifier que l'université est assujettie aux objectifs d'une autre institution, qu'elle soit économique, religieuse ou politique. (*CSE, 1995, 62*)

(A)ny attempt to preserve a degree of University autonomy must involve self-restraint in Parliament, as well as in ministers, civil servants and Universities. (*Russell, 1993, 53*)

Ce n'est pas une coïncidence si la réduction du financement public s'est accompagnée d'une hausse du financement privée (...). Pour vivre ou survivre, l'université a été incitée à solliciter de tels soutiens, d'où il découle une dépendance accrue à l'égard des sources privées, une érosion de son autonomie relative et des pressions extérieures exercées sur ses priorités de recherche et sur ses programmes d'enseignement. (*Denis, 2000, 23-24*)

---

<sup>4</sup> Il s'agit du projet de politique de financement des universités soumis à la consultation publique en 2000.

## **LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE**

**Les citations qui suivent visent à démontrer toute l'importance que revêt la liberté académique qui, étant l'une de ses valeurs fondamentales, fait partie intégrante de la culture universitaire. Cet ancrage ne peut cependant s'avérer que dans la reconnaissance du lien étroit entre l'autonomie universitaire et la liberté académique. En effet l'autonomie universitaire peut être considérée comme le pendant institutionnel de la liberté académique qui pour sa part s'applique aux personnes et, plus spécifiquement mais non exclusivement, à celles qui sont directement engagées dans la réalisation de la mission universitaire de formation, de recherche et de création, soit les professeures et professeurs.**

**La liberté académique est aussi au cœur même de la relation professeur-étudiant, car la construction du savoir et le développement de l'esprit critique chez les étudiantes et étudiants supposent nécessairement que cette quête puisse se faire en dehors de toute contrainte et de toute menace.**

\*\*\*

### **La liberté académique : ce qu'elle est**

Prolongement de la liberté d'expression de tout individu dans une société démocratique et pluraliste, la liberté universitaire reconnaît aux professeures et professeurs le droit de décider de leurs opinions et de l'expression de celles-ci, de choisir l'objet de leur recherche et leurs méthodes de travail et, dans certains cas, de déterminer le mode de diffusion de leurs résultats. (CSE, 1995, 59)

La notion [de liberté académique] de Falconer qui se limitait aux activités savantes au sein de l'université fut élargie pour englober le grand spectre de la liberté d'expression, y compris le droit de critiquer l'université et ses dirigeants et le droit de parler ouvertement de questions controversées liées à l'ordre public, que ces [questions] tombent ou non dans le champ de compétence de la personne. En même temps, la gamme de comportements considérés acceptables de la part de quelqu'un qui jouit des privilèges associés à la liberté universitaire ne cessa de s'agrandir. (Cameron, 1996a, 6)

The university's highest obligation was to search for and impart truth. But it could fulfil that function only when it was free to investigate the full range of human thought. (Shils, 1984, cité par Cameron, 1996a, 4)

Academic freedom is one of the most valued components of higher education in the United States. Upon it rests the active discourse, critical debate, free exchange of ideas, and communication of values that characterize effective scholarship, teaching and learning. (Poch, 1993, 1)

This freedom was not, as the Germans conceived it, an inalienable endowment of all men, nor was it a superadded attraction of certain universities and not of others; rather it was the distinctive prerogative of the academic profession, and the essential condition of all universities. Without it, no institution had the right to call itself a « university ». (Hofstadter et Metzger, 1955, 387)

Il n'est pas étonnant (...) que cette liberté reconnue aux universitaires soit intimement liée à la mission de production et de diffusion des savoirs de l'université, mission qui nécessite l'ouverture d'esprit, la controverse et la dissidence (songeons à Galilée). La liberté universitaire est liée à l'existence même de l'université, du moins dans les sociétés libérales. (CSE, 1995, 59)

The term "academic freedom" has traditionally had two applications – to the freedom of the teacher and to that of the student, *Lehrfreiheit* and *Lernfreiheit*. It need scarcely be pointed out that the freedom which is the subject of this report is that of the teacher. Academic freedom in this sense comprises three elements : freedom of inquiry and research; freedom of teaching within the university or college; and freedom of extra-mural utterance and action. (AAUP, 1915, 861)

- a) Teachers are entitled to full freedom in research and in the publication of the results, subject to the adequate performance of their other academic duties; but research for pecuniary return should be based upon an understanding with the authorities of the institution.
- b) Teachers are entitled to freedom in the classroom in discussing their subject, but they should be careful not to introduce into their teaching controversial matter which has no relation to their subject. Limitations of academic freedom because of religious or other aims of the institution should be clearly stated in writing at the time of the appointment. (AAUP, 1999, 5)

The citadel of academic freedom is of course the principle enshrined in the Academic Freedom amendment : the freedom for academics within the law to question and test received wisdom, and to put forward new ideas and controversial or unpopular opinions without placing themselves in jeopardy. It is the freedom to follow a line of research where it leads, regardless of the consequences, and the corresponding freedom to teach the truth as we see it, with suitable acknowledgment of views which differ from our own. (Russell, 1993, 18)

Freedom of research and teaching has *three* dimensions, which, on the one hand, have received varying degrees of attention in public debate and decision-making and, on the other hand, tend to be lumped together and confused with each other. The various dimensions of academic freedom can also be mutually irreconcilable, a fact that is seldom mentioned.

The first dimension is *organizational freedom*, that is, the standing of universities and colleges and their scope for self-determination. A reasonable degree of independence for universities and colleges as such is a precondition for freedom in the actual activities of education and research. On the other hand, it does not follow that great independence for universities and colleges automatically entails great freedom for the activities pursued at these institutions, for their internal governing bodies or their teachers and researchers.

The second dimension involves *peer freedom*, that is, the scope for representatives of academic teachers to make their own decisions. Having independent universities and colleges does not necessarily mean that the government of these institutions is characterized by peer control or that other important decisions are made by peer-level decision-making bodies.

The third dimension of the concept of academic freedom is *individual freedom*, that is, the freedom of the individual teachers to determine the course of their work. Neither self-determination for universities and colleges nor decision-making by peers by themselves can guarantee individual freedom. Conversely, great leeway for individual action obviously

entails clear restrictions on the opportunities for either university/college government or peer-level bodies to exert their influence. (Dahl, 1998)

### ***La liberté académique dans le domaine des arts***

Artists sometimes intend to provoke emotion and debate by communicating images and ideas which are out of the ordinary, politically sensitive, or perhaps contrary to accepted standards of decency. It is important to note, however, that artistic expression has the capacity to convey ideas and political or social thought just as words on a printed page. Artists, therefore, need academic freedom to convey their message without undue limitations on their intellectual liberty. (Poch, 1993,41)

### ***L'énoncé de principes de l'ACPPU sur la liberté académique***

Le bien commun de la société dépend de la quête du savoir et de sa libre présentation. La liberté d'expression dans les universités est essentielle à ces deux fins dans l'enseignement de l'université ainsi que dans son érudition et sa recherche. L'université et l'association de professeurs ne doivent en rien empêcher les professeurs d'exercer leurs droits légaux de citoyens ni ne doivent les frapper de pénalités à cause de l'exercice de ces droits. Les parties s'engagent à ne violer ni limiter la liberté universitaire d'aucun membre de la collectivité universitaire. Le personnel universitaire a le droit, peu importe la doctrine prescrite, à la liberté d'effectuer des recherches et d'en publier les résultats, à la liberté d'enseignement et de discussion, à la liberté de critiquer l'université et l'association de professeurs et à ne pas être assujetti à la censure institutionnelle. La liberté universitaire n'exige pas la neutralité de la part des professeurs. Elle rend plutôt l'engagement possible. La liberté universitaire comporte l'obligation d'en faire usage d'une manière compatible avec le devoir de fonder la recherche et l'enseignement sur une quête sincère du savoir. (ACPPU, 1977)

### ***La liberté académique telle que vue par l'UNESCO***

***En tant que condition essentielle de la réalisation de la mission universitaire, la liberté académique revêt une importance telle que l'UNESCO, dans sa Recommandation internationale sur la condition du personnel enseignant du supérieur (1997)<sup>5</sup>, se disant « préoccupée par la vulnérabilité de la communauté universitaire à l'égard des pressions politiques indésirables qui pourraient porter atteinte aux libertés académiques » (p.10), s'étend longuement sur ses principaux aspects :***

Art. 27 (extraits): Le principe des libertés académiques doit être scrupuleusement respecté. L'exercice des libertés académiques doit être garanti aux enseignants de l'enseignement supérieur, ce qui englobe la liberté d'enseignement et de discussion en dehors de toute contrainte doctrinale, la liberté d'effectuer des recherches et d'en diffuser et publier les résultats, le droit d'exprimer librement leur opinion sur l'établissement ou le système au sein duquel ils travaillent, le droit de ne pas être soumis à la censure

---

<sup>5</sup> Adoptée le 11 novembre 1997 par la Conférence générale de l'UNESCO et publiée dans sa version française dans le journal *Université*, vol. 7, no 2, p. 9-16.

institutionnelle et celui de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques représentatives. (...) (p. 13)

Art. 28 (extraits) : Les enseignants de l'enseignement supérieur ont le droit d'enseigner à l'abri de toute ingérence dès lors qu'ils respectent les principes professionnels reconnus, notamment ceux de la responsabilité professionnelle et de la rigueur intellectuelle à l'égard des normes et des méthodes d'enseignement. Aucun enseignant du supérieur ne devrait être contraint de dispenser un enseignement qui soit en contradiction avec le meilleur de ses connaissances (...) (p. 13)

Art. 29 (extraits) : Les enseignants de l'enseignement supérieur ont le droit d'effectuer des recherches à l'abri de toute ingérence ou de toute restriction, dès lors que cette activité s'exerce dans le respect de la responsabilité professionnelle et des principes professionnels internationalement reconnus de rigueur intellectuelle, scientifique et morale s'appliquant à la recherche (...) (p. 13)

Art. 12 (extraits) : Les enseignants de l'enseignement supérieur devraient être libres de publier les résultats de leurs recherches et de leurs études dans les livres, revues et bases de données de leur choix et sous leur nom, pourvu qu'ils en soient les auteurs ou coauteurs. La propriété intellectuelle du personnel de l'enseignement supérieur devrait bénéficier d'une protection juridique appropriée, et en particulier de la protection assurée par la législation nationale et internationale sur le droit d'auteur (...) (p. 12)

Art. 31 (extraits) : Les enseignants de l'enseignement supérieur devraient avoir le droit et la possibilité de participer sans discrimination d'aucune sorte et selon leurs compétences, aux travaux des organes directeurs des établissements d'enseignement supérieur, y compris le leur, et de critiquer le fonctionnement de ces établissements (...) (p. 13)

### ***Le caractère de nécessité de la liberté académique***

[Q]uel que soit le nom que l'on donne au lieu où la réflexion et l'analyse doivent s'instaurer, qu'on l'appelle Université ou autrement, ce lieu doit par nécessité absolue se situer à une distance qui lui permette de prendre un certain recul par rapport à la réalité sous analyse. Je n'imagine pas qu'un lieu objectif ou neutre existe, d'où il soit possible de juger le reste de ce qui se passe dans la société, je crois simplement que le peu de création et de réflexion sociale critique, modeste, dont l'être humain est capable, exige le meilleur point d'observation et les meilleures conditions d'analyse qu'une société puisse offrir.

Or, pour cela, une chose est essentielle : un recul, une distance critique, un espace de liberté créatrice, impossible à maintenir sous la pression productiviste et pourtant plus que jamais nécessaire dans une société où les lieux ouverts à la liberté d'expression et de critique sont chaque jour menacés. (...) Dans un tel contexte, les conditions d'existence de la liberté académique, aussi bien créatrice que critique qui spécifient l'Université, prennent une importance encore plus grande et doivent être d'autant plus jalousement protégés. (Lajoie, 1992, 3)

J'ai compris (...) que la liberté intellectuelle était quelque chose pour nous d'absolument capital et que dans l'exercice de notre profession, la liberté intellectuelle ça s'appelle le savoir critique et le savoir critique est un savoir différent du savoir marchand, d'un savoir purement utilitaire. C'est un savoir qui est considéré, à la fois dans sa production et dans sa diffusion, en fonction de ses impacts sociaux. (André Ségal, SPUL) (*Fédération québécoises des professeures et professeurs d'université (FQPPU), 1992, 5*)

Over and over again, academics asserted the necessity to Universities, and the value to the country of allowing academic enquiry to be directed to the pursuit of knowledge for its own sake, regardless of any fear of dismissal, need to conform to Government contracts, to fill out forms, or to kowtow to any fashionable creed of the day. (Russell, 1993, 10)

In *Sweezy v. New Hampshire* (...), the court did provide a defense of academic freedom and its importance to civilization. In his opinion, Chief Justice Warren wrote, *The essentiality of freedom in the community of American universities is almost self-evident. No one should underestimate the vital role in a democracy that is played by those who guide and train our youth. To impose and straitjacket upon the intellectual leaders in our colleges and universities would imperil the future of our Nation. No field of education is so thoroughly comprehended by man that new discoveries cannot yet be made. Particularly is that true in the social sciences, where few, if any, principles are accepted as absolutes. Scholarship cannot flourish in an atmosphere of suspicion and distrust. Teachers and students must always remain free to inquire, to study and to evaluate, to gain new maturity and understanding; otherwise our civilization will stagnate and die* (Sweezy 957, p. 2501). (Poch, 1993, 17)

« ... we can measure the rank and stability of a university by the security given to a professor to pursue and expound his investigations without being compelled to justify himself to those who differ from him. » (Falconer, cité par Greenlee, 1988, cité par Cameron, 1996a)

The defenders of academic freedom assert that its benefits are so important that its restriction is not in the public interest. The critical spirit that is at the core of academic freedom is or should be at the core of university work. To hobble that spirit when it touches on difficult subjects or when it requires seemingly endless resources for research that may lead nowhere, or even when it puts the university's administrators or the government in a bad light, is to threaten it everywhere, to the detriment of the university and society at large. (Horn, 1999, 5-6)

### **Liberté académique et intervention gouvernementale**

J'ai connu l'Université catholique, l'Université confessionnelle, l'Université Laval des années 1950 et l'Université de Montréal des années 1960. Nous avions des monseigneurs comme recteurs. Je peux vous dire que le rôle du clergé était apparent à l'époque, mais tellement plus discret que le ministère de l'Éducation d'aujourd'hui, que le législateur d'aujourd'hui, québécois et fédéral, que les organismes subventionnaires, et maintenant de plus en plus que les entreprises privées qu'on invite à venir collaborer avec nous mais qui entrent chez nous aussi avec leurs idées, avec leurs exigences. (...) Notre vie universitaire est de plus en plus soumise à une quantité de pouvoirs extérieurs qui ont une grande influence sur la vie des étudiants, sur nos conditions de travail, sur l'orientation de notre travail. (Rocher, 1995, 12)

Academic freedom is incompatible with the use of State authority over Universities to bring about a change of culture. (*Russell, 1993, 21*)

### ***Liberté académique et recherche***

(I)l paraît fondamental de s'interroger sur les mécanismes qui ont des effets structurants sur l'expression (sic) de la liberté universitaire, valeurs toujours admises dans la société. Il faut s'interroger sur les mécanismes d'évaluation aux fins de promotion ou aux fins de subvention et sur la situation de concurrence très âpre entre les universitaires, pour l'obtention des gratifications qui renforcent la place occupée au sein du département ou de la faculté ou encore de la communauté scientifique internationale : il y va du nombre de subventions, des montants des subventions et du prestige de l'organisme subventionnaire. Le fait que les ressources soient rares et ne soient pas disponibles pour tous camoufle, sans aucun doute, certaines atteintes à la liberté universitaire plus sournoises, mais néanmoins efficaces. (*CSE, 1995, 61*)

Les organismes subventionnaires sont devenus d'une arrogance extraordinaire : leurs interventions dans nos vies sont multiples. Ils conditionnent, par exemple, les orientations de nos recherches, qui sont de plus en plus prédéterminées. Ils conditionnent le type de publication qu'on va faire : il faut que ce soit dans les revues internationales avec comité de lecture. (*Rocher, 1995, 12*)

(A)n academic who listens to pleas of convenience before publishing his research risks calling in doubt the whole of his determination to find the truth. If academic research is not devoted to finding the truth, it is a form of propaganda (...) Academic research is a laborious, expensive and time-consuming way of investigating problems. It can only be justified on the ground that those who undertake it have been trained to put the attempt to get it right above all other considerations whatsoever. (*Russell, 1993, 19*)

Tout cela<sup>6</sup> me paraît de plus en plus difficile, éthiquement parlant, pour le chercheur, en particulier pour la sauvegarde de valeurs essentielles de notre vie universitaire, notamment la liberté du chercheur, son droit de publier librement les résultats de ses travaux et celui d'exercer pleinement son analyse critique. Depuis le temps où j'ai commencé à faire de la recherche, il y a 40 ans, la liberté du chercheur a connu de sérieuses restrictions. J'ai assisté à l'élaboration de règles et à la mise en place de balises et d'exigences toujours plus nombreuses et contraignantes. (*Rocher, 1996, 148*)

### ***La liberté académique : un bouclier commode ?***

(F)rom the very beginning of the history of Universities in the West, the claim to free intellectual enquiry and to control over their own teaching and degrees has been identified with the claim to the privileges of a self-governing corporation to run its own affairs (*Russell, 1993, 15*)

---

<sup>6</sup> Dans le texte dont est tiré cet extrait, Guy Rocher, après avoir identifié les raisons fondant la légitimité et le rôle de la recherche en sciences sociales, a fait état des difficultés grandissantes qu'elle rencontre.

The shield of academic freedom often is raised by the faculty members when they feel threatened. They use of this shield to protect their rights to control the curriculum, the content of a course, and the pursuit of controversial research. Sometimes, the threats are real; sometimes the shield is used to protect the faculty from accountability and the realities of fiscal constraints. (Fife, 1993, cité par Cameron, 1996a, 7)

Je suis sans illusion sur la liberté académique et je vous dirai même qu'il y a quelque chose d'un peu choquant dans ce concept. (...) Le discours de la défense de nos droits de chercheurs, qui s'abrite derrière le concept de « liberté académique » est un discours de paresseux souvent hypocrite. Je lui préfère celui de la rigueur, de la créativité, de la générosité sociale et du doute (Camil Bouchard). (FQPPU, 1994, 7)

### **La permanence : garantie de la liberté académique**

En dehors du milieu universitaire, le jumelage des termes « permanence » et « sécurité d'emploi » relèverait du pléonasme. Dans l'univers de l'enseignement supérieur, au contraire, il renvoie à deux réalités très spécifiques : la tradition immémoriale de la permanence d'une part, et les assauts qu'elle a subis récemment à la faveur – si l'on peut dire – du néo-libéralisme.

En effet, bien qu'elle fasse l'objet de dispositions spécifiques dans les conventions collectives, la permanence des professeurs d'université n'est pas un acquis syndical. C'est une tradition dont la trace se perd dans l'institutionnalisation des universités, où elle sert de témoignage et de garantie aux libertés de pensée et d'expression, chèrement conquises contre les persécutions dont furent victimes les intellectuels, d'Abélard au maccarthysme en passant par Galilée et l'Inquisition. Bien avant que la permanence universitaire ne se soit concrétisée dans des règles écrites, elle faisait déjà l'objet d'une règle implicite dont les violations, - par exemple, pour l'époque contemporaine, celles du nazisme, du maccarthysme ou du duplessisme – étaient perçues comme telles. (Lajoie et Gamache, 1990, 475)

Tenure is a means to certain ends; specifically : (1) freedom of teaching and research and of extramural activities, and (2) a sufficient degree of economic security to make the profession attractive to men and women of ability. Freedom and economic security, hence, tenure, are indispensable to the success of an institution in fulfilling its obligations to its students and to society. (AAUP, 1940, 5)

What is tenure ? It is not job security. Professors can and have been fired for incompetence or misconduct, just like any other employees. They are also subject to layoff. In brief, tenure means they cannot be fired for exercising academic freedom. (Thompson, 1996, 8)

Academic independence was fought for over a thousand years, with the gradual spread of tenure over the last century and a half constituting the final step in the protection of intellectual freedom. (Saul, 1995, 13)

The heart of the case put up in favour of tenure was argued in terms of academic freedom, and its very essence depended on the difference between University research and the normal constraints of work done for an employer. The heart of this case was the need for ability to research without fear. (...) The point is not that academics may not be dismissed for their opinions : it is that they need freedom from fear that they may be so dismissed. Without it, they cannot be counted on to do their work well. (...) The temptation to trim

unpopular conclusions, to cut out the extra sentence which unambiguously spells out the provocative finding, is one to which most academics are not immune. The certain knowledge that they can only be dismissed for misconduct (...) is a necessary defence against this. (*Russell, 1993, 23*)

The purpose of the tenure here is not of course to protect the unworthy teachers; it is to enable the good ones to devote their attention entirely to the proper function for which they are engaged, namely the pursuit of truth in their field of research and the teaching of their students according to their lights. Few things are more damaging to the spirit of free enquiry in a university than a fear of dismissal at the mere will of non-academic persons. (*Scott, 1964, 37*)

La Cour suprême du Canada souligne que la permanence procure la liberté universitaire nécessaire à la recherche du savoir et au rayonnement des idées, en toute liberté. Les universitaires doivent bénéficier d'une très grande sécurité d'emploi, s'ils doivent avoir la liberté nécessaire pour maintenir l'excellence en matière d'enseignement. (*CSE, 1995, 60*)

The initial justification for tenure was the need to protect freedom of speech, due to the justifiable fear that controversial professors might suffer at the hands of disapproving financial and governmental interests. (*Saul, 1995, 283*)

On se souviendra que l'une des pierres angulaires de la politique de Margaret Thatcher à l'égard des universités a consisté à miner le système de permanence et à remplacer les professeurs permanents par des professeurs liés par des contrats qui n'offraient pas ou peu de protection, donc des personnes dont on pouvait se défaire facilement si elles s'opposaient au pouvoir en place. La permanence de l'emploi est constamment l'objet d'attaques; il est vital que les membres du corps enseignant et leurs syndicats continuent à se battre pour la maintenir. Après tout, (...) la Cour suprême du Canada elle-même a indiqué qu'elle considérait la permanence comme le moyen légal le plus important pour défendre la liberté académique au Canada. (*Savage, 2001, 9*)

If tenure is not restored, the risk that in 50 or 100 years' time academics will be more subservient, and their research therefore less good, must be regarded as real. This cannot be in the interest of those who fund research, any more than it can be in the interest of academics themselves. (*Russell, 1993, 25*)

### ***La permanence : effets pervers et critiques***

La permanence prévue pour protéger [la] liberté [universitaire] permet sans doute l'expression d'une résistance à participer à des remises en question des contenus enseignés et de leur organisation. Elle peut cacher et entretenir de l'inertie. Mais elle peut aussi être l'occasion de débats mettant librement en jeu des perspectives théoriques, des paradigmes ou des écoles de pensée distinctes. (*CSE, 1995, 61*)

Seen from the Government's end, the notion of the 'job for life' looked rather like a learned version of the National Dock Labour scheme : a cozy privilege of taking public money for doing nothing. It looked like the classic featherbedding their training and their ideology had taught them to search for under the bed. They also saw in the notion of tenure a claim to freedom from the discipline of the market (...) : it would lead to a proliferation of 'dead wood' which would choke the growth of saplings smothered beneath it. It also saw tenure as

denying University authorities a freedom to manage enjoyed by any private sector management, and a freedom which they saw as a central condition of efficiency. (*Russell, 1993, 23*)

**TENURE** A system of academic job security which has the effect of rating intellectual leadership on the basis of seniority. (*Saul, 1995, 283*)

(L)a généralisation de la permanence, accordée dans beaucoup de nos établissements avec une facilité, une rapidité et à une échelle inconnue dans la plupart des universités d'Amérique du Nord, (...) accentue l'inertie intellectuelle. L'introduction de contrats de longs termes, de sept à dix ans, par exemple, créerait une utile pression à la qualité et à l'effort en recherche, et au sérieux dans l'enseignement tout autant, pourvu que l'on décide de prendre la fonction au sérieux. Qu'on ne vienne pas me parler de statut précaire dans de telles conditions. (...) La liberté académique n'est pas en cause ici, faut-il le dire : il suffit de mettre en place des procédures codifiées d'évaluation, et aussi et surtout des évaluations externes. (*Limoges, 1996, 31*)

The possibility that academic freedom may be secure apart from tenure does not constitute a convincing case for the elimination of tenure. Such a possibility might lead to the conclusion that tenure is redundant, but not that it is useless. Furthermore, the association of tenure with job security cannot be established by reference to tenure itself. Tenure does not preclude terminating a faculty member's employment, but rather precludes dismissal other than for cause. If, then, tenure has degenerated into mere job security, it must be because universities cannot, or will not, establish cause for dismissing those whose scholarly performance is inadequate. This, however, is a cause associated with weak management, not with the perversion of tenure per se. Weak management in universities is a problem, because it has reduced the capacity of universities to demonstrate that the protection of academic freedom actually carries with it the reciprocal commitment by the scholar to seek and speak only the truth, as fully and vigorously as scholarship can reveal. This problem, in turn, has been exacerbated by the retreat of many faculty members into the protection sought through unionization and collective bargaining. (*Cameron, 1996a, 7*)

The current system of academic tenure does little to protect the academic freedom of those who have it, beyond the protection already available in the First Amendment to the Constitution and in our shared ethos as a community of scholars. And it does much to suppress that freedom for those who don't have it. (*Helmand, 1996, cité par Cameron, 1996a, 3*)

### ***Liberté académique et fonds publics***

In all this debate, the issue of public money has been paramount. To the Government, it has appeared as a claim by academics to freedom to squander public money in any way they choose, without saying what they have done with it. To academics, it has appeared to be an attempt to cheapen their operation (in both senses of the term) to a point which was incompatible with freedom in academic judgement, and liable to destroy the very essence of their operation. (*Russell, 1993, 7*)

(I)f decisions about the day-to-day allocation of money are in the hands of, or subject to the influence of, any outside body, an opportunity to threaten academic freedom is thereby created. (*Russell, 1993, 21*)

### **Atteintes et menaces à la liberté académique**

Nous n'avons plus cette liberté d'avoir une pensée globale, liberté de penser, liberté de chercher, simplement parce que nous sommes trop pris par des exigences de rivalités entre universités. Toutes les contraintes qui pèsent sur nous pèsent sur notre liberté de penser. Est-ce que moi, chercheur, j'ai le droit de penser ce que je veux en génie, en physique, en sciences humaines ou en philosophie ? Bien ça dépend des patrons, des groupes de pression. Ça dépend de qui tient l'édition, les revues; de qui tient les « conseils ». Nous souffrons d'avoir peut-être perdu ce qui caractérisait notre vocation profonde, c'est-à-dire de penser librement. (*Serres, 1994, 54*)

Les atteintes à la liberté universitaire ne sont pas qu'un phénomène étranger et des travaux sur la situation canadienne démontrent, à partir de cas de congédiements arbitraires ou d'attaques individuelles que les cours de justice canadiennes ne sont pas une garantie de la protection des droits et des principes qui découlent de la liberté universitaire. (*CSE, 1995, 60*)

Certaines universités seraient d'accord pour une définition limitée de la liberté académique – une liberté qui enfermerait les professeur(e)s dans les limites très étroites de leurs disciplines respectives et leur nierait le droit de participer à la vie politique universitaire. De plus en plus, à l'Association américaine des professeurs d'université (AAUP), nous constatons que des sanctions sont imposées à des membres du corps professoral qui ont critiqué leurs administrations. Des augmentations de salaire sont refusées en invoquant le manque d'esprit citoyen universitaire et le manque de loyauté institutionnelle ou d'esprit collégial. (*Burgan, 1997, 15*)

Colleges and universities must stand ready to act with speed and certainty when the intellectual liberty of faculty or students is challenged by individuals or groups who would restrict it unnecessarily from within or outside the campus. (*Poch, 1993, 1*)

Même la liberté académique dont personne ou presque ne conteste l'importance, n'est à peu près plus discutée pour elle-même, c'est-à-dire par rapport à sa nécessité dans l'exercice même des fonctions d'enseignement, de recherche et de création. Elle est désormais présentée comme une « concession » faite aux professeurs en échange de laquelle ils doivent rendre des comptes. Qu'est-ce à dire ? Que s'ils ne rendent pas de comptes, la liberté académique pourrait leur être comptée... ? Allons donc ! Cette menace sous forme de chantage n'est rien moins qu'absurde, car le jour où les professeurs d'université ne seront plus laissés libres d'enseigner, de créer et d'inventer – et cette liberté est déjà bien érodée –, la qualité de la formation aura cessé d'exister. (*Denis, 2000, 86*)

### **Devoirs associés à la liberté académique**

Freedom to pursue knowledge for its own sake must carry a concomitant duty of truthfulness. In reading any academic work, we normally take a vast amount on trust. (*Russell, 1993, 41*)

A profession which justifies itself by its duty to search for truth cannot claim any legal immunity from action for willful breaches of that duty. (*Russell, 1993, 43*)

Aside from a few fragmentary starts, which have been responses to particular abuses and grievances, the academic profession has done very little to promulgate a set of guiding principles which should govern its custodianship of knowledge in teaching and research, its role in the internal conduct of universities and its participation in the public sphere. (*Shils, 1984, cité par Cameron, 1996a, 4*)

College and university teachers are citizens, members of a learned profession, and officers of an educational institution. When they speak or write as citizens, they should be free from institutional censorship or discipline, but their special position in the community imposes special obligations. As scholars and educational officers, they should remember that the public may judge their profession and their institution by their utterances. Hence they should at all times be accurate, should exercise appropriate restraint, should show respect for the opinions of others, and should make every effort to indicate that they are not speaking for the institution. (*American Association of University Professors, 1999, 5*)

**Deuxième partie**

***AUTONOMIE UNIVERSITAIRE ET LIBERTÉ ACADÉMIQUE DANS LE  
NOUVEAU CONTEXTE DE LA COMMERCIALISATION***

## **LA CRISE DU FINANCEMENT UNIVERSITAIRE ET L'ACCROISSEMENT DE LA COMMERCIALISATION**

*La dernière décennie du XX<sup>ème</sup> siècle aura vu se poser avec une acuité sans précédent la question des rapports entre l'industrie et l'Université. Avec la crise du financement des universités et de la recherche universitaire, découlant des coupures draconiennes infligées au système universitaire tant au Québec que dans l'ensemble du Canada, les incitations à la recherche de nouvelles sources de financement se sont faites de plus en plus pressantes. De nouveaux organismes ou programmes ont vu le jour à Ottawa dont la Fondation canadienne pour l'innovation, le Programme des chaires de recherche, le Groupe d'experts sur la commercialisation de la recherche universitaire du Conseil consultatif des sciences et de la technologie. À Québec, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST) vient de définir sa politique scientifique pour le Québec, engageant le Québec résolument dans la promotion de l'innovation et de la valorisation – un nouvel euphémisme pour parler de la commercialisation – des résultats de la recherche. La création de Valorisation-Recherche Québec (VRQ) a d'ailleurs précédé la sortie du document de consultation du MRST. La mise en place des quatre sociétés de valorisation à l'intérieur desquelles vont se regrouper les universités et centres hospitaliers du Québec est en cours de réalisation.*

*Nous avons accordé une place importante dans cette partie du florilège à deux groupes de citations. L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) a consacré plusieurs articles à la problématique de la commercialisation ces dernières années et nous avons puisé abondamment dans ce corpus : la critique qui y est élaborée nous semble fort bien identifier, entre autres choses, les enjeux des initiatives fédérales en matière de commercialisation. Par ailleurs, l'Atlantic Monthly publiait dans sa livraison de mars 2000, sous la plume de Eyal Press et Jennifer Washburn et sous le titre « The Kept University », un excellent article sur les dangers que font courir à l'Université les pratiques toujours plus envahissantes de commercialisation de la recherche et des autres activités de l'Université. Nous avons donc ici aussi puisé un grand nombre de citations.*

*Enfin, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université a mis sur pied en l'an 2000 un Comité ad hoc sur la commercialisation de la recherche. Son rapport a été publié à l'automne 2000 et nous y avons trouvé plusieurs citations fort éclairantes sur la façon dont les chercheurs interrogés dans l'enquête menée sous l'égide du comité perçoivent la problématique de la commercialisation.*

\*\*\*

### **Des origines des liens université-entreprise en Amérique**

Les universités américaines vont donc être conçues, gérées et développées dans un esprit de « service communautaire » (une notion à géométrie très variable) de caractère fonctionnel, instrumental et pragmatique, qui les place dans une position concurrentielle vis-à-vis des « utilisateurs » de leurs « services », qui sont appelés à participer à leur financement, et qui sont dès lors représentés dans leurs organes de direction. Dans ce sens, elles tendent à devenir des « entreprises » gérées de manière « managériale », avec

un souci d'efficacité, et dans la perspective d'une adaptation continue à la demande sociale et économique, fonction qui contraste fortement avec l'idée européenne de transmission et de développement d'un héritage ayant valeur « transcendantale » de civilisation. (*Freitag, 1995, 43*)

### ***La mission universitaire et la commercialisation***

Dans la sphère de l'économie (...) nous sommes à même de ***réaliser à quel point les agents économiques considèrent le système scolaire comme une infrastructure, comme peut l'être, par exemple, le système de transport ou l'approvisionnement en énergie***<sup>7</sup>. Les universités, devant privatiser un certain nombre de services, se voient soumises aux lois du marché et adoptent ainsi des comportements qui ne cadrent pas nécessairement avec la culture, les valeurs et la mission universitaires : la compétition, la concurrence, les recours à des concepts de gestion empruntés à l'entreprise privée. (*CSE, 1995, 160*)

***La difficulté de faire des prévisions sur leurs besoins de main-d'œuvre amène les employeurs et les employeurs et les organismes qui interprètent leur demande à formuler, haut et fort contrairement à d'autres groupes sociaux, des objectifs de formation caractéristiques.*** (...) On demande donc aux universités, en fait aux départements, de réviser leurs programmes en conséquence (...) (*CSE, 1995, 16*)

Dans le contexte où le Québec a une structure industrielle et une structure de l'activité scientifique et technique particulières, reposant principalement sur de petites et moyennes entreprises, sur quelques grandes entreprises multinationales et sur des activités de recherche et développement dans les laboratoires de recherche privés ou publics, ***les universités québécoises sont incitées à jouer un rôle d'appui direct aux entreprises de biens et services.*** (*CSE, 1995, 17*)

Il est difficile (...) de critiquer la recherche axée sur la productivité alors que l'esprit d'entreprise domine le discours politico-économique. Difficile également de décrier le recours aux contrats et aux services de consultation alors que les chercheurs universitaires sont censés contribuer à la triple capacité de la nation d'affirmer sa compétitivité en contexte de mondialisation, de favoriser l'égalité et de protéger l'environnement. Difficile de résister à la tentation de recourir à tous les moyens imaginables pour financer la recherche au moment où les organismes subventionnaires diminuent considérablement leur contribution financière par rapport aux besoins existants. Difficile, enfin, de refuser les emplois à l'extérieur alors que le corps enseignant voit ses revenus plafonner et même décliner et que, pour la première fois, sa sécurité d'emploi est remise en cause. (*Arthurs, Blais et Thompson, 1994, 13*)

But should we allow commercial forces to determine the university's educational mission and academic ideals? In higher education today corporations not only sponsor a growing amount of research – they frequently dictate the terms under which it is conducted. Professors, their image as unbiased truth-seekers notwithstanding, often own stock in the companies that fund their work. And universities themselves are exhibiting a markedly more commercial bent. Most now operate technology-licensing offices to manage their patent portfolios, often guarding their intellectual property as aggressively as any business would.

---

<sup>7</sup> Rappelons que le texte en caractère gras en en italique apparaît tel quel dans les originaux dont sont tirées les citations.

Schools with limited budgets are pouring money into commercially oriented fields of research, while downsizing humanities departments and curbing expenditures on teaching. Occasional reports on these developments, including a recent *60 Minutes* segment on corporate-sponsored research, have begun to surface beyond the university. But the larger picture has yet to be filled out. It is this: universities, once wary beneficiaries of corporate largesse, have become eager co-capitalists, embracing market values as never before. (*Press et Washburn, 2000, 41*)

What is ultimately most striking about today's academic-industrial complex is not that large amounts of private capital are flowing into universities. It is that universities themselves are beginning to look and behave like for-profit companies. (*Press et Washburn, 2000, 46*)

### **Autonomie universitaire et commercialisation**

L'accentuation des relations avec le milieu des affaires est devenue un objet de dilemme et ranime le débat qui ne cessera sans doute jamais sur l'autonomie relative des universités. Les programmes de subvention et les commandites apportent de l'eau au moulin des universités : la rémunération des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs (...), l'achat d'équipement précieux pour la recherche et l'enseignement, la possibilité de vérification de théories et, en conséquence, la chance de faire avancer les connaissances, la formation et l'insertion professionnelle des étudiantes et étudiants, l'ouverture sur le monde culturel. (*CSE, 1995, 63*)

Universities are now desperate for money and only too eager to prostitute themselves. Presidents and their boards accuse the departments, who do not bring in their share, of fleeing reality. But do they have the right to destroy an essential creation of modern civilization? (*Saul, 1995, 16*)

Selon les professeurs impliqués dans la commercialisation<sup>8</sup>, les dangers de la commercialisation pour l'autonomie universitaire sont exagérés; ils seraient bien réels pour ceux qui ne s'adonnent pas à ces activités. (*FQPPU. Comité ad hoc sur la commercialisation de la recherche, 73*)

### **Responsabilités gouvernementales et financement de la recherche**

(L)es partenariats, depuis plusieurs années, ont été favorisés par les politiques gouvernementales elles-mêmes qui ont voulu, notamment, lier l'attribution d'une partie des fonds publics alloués à la recherche à l'obtention par les chercheurs de fonds équivalents auprès des bailleurs de fonds privés. Permettant une compression des fonds publics engagés dans la recherche, les partenariats étaient célébrés comme l'expression privilégiée de la nouvelle orientation fondée sur la diversification des sources de financement.

Or, la diversification a surtout consisté à accroître la part des fonds privés dans la recherche universitaire et elle a contribué, à la faveur du définancement public, à structurer

---

<sup>8</sup> Dans la recherche menée par le Comité ad hoc sur la commercialisation de la recherche de la FQPPU, l'échantillon était composé de 26 professeurs engagés à des degrés divers dans la commercialisation des résultats de la recherche et de 10 professeurs non engagés dans ce processus, appelés dans le rapport les « témoins ». Ces professeurs, qui ont entre 45-55 ans et une moyenne de 19 ans d'expérience, reçoivent tous des montants comparables en subventions des organismes subventionnaires. Trente-quatre sont des hommes et deux sont des femmes.

une dépendance accrue de celle-ci à l'égard de l'industrie, Les gouvernements, les organismes subventionnaires et les administrations ont réorganisé le système de la recherche en fonction de ces nouvelles conditions et l'on a vu pénétrer à l'université une culture d'entreprise axée sur la concurrence et la performance. Les contradictions inhérentes à cette évolution ont eu tendance à s'exacerber. (FQPPU, 1998, 13)

Les professeurs<sup>9</sup> conviennent toutefois, pour la plupart, qu'un rehaussement du financement public de la recherche leur éviterait de « toujours être à l'affût de nouveaux contrats » pour conduire leurs travaux de recherche. Les explications des personnes interrogées rejoignent ici leurs réponses au sujet des motivations pour s'impliquer dans la commercialisation : les professeurs se sont mis à commercialiser leurs compétences en partie « pour pouvoir travailler », pour remédier et atténuer l'insuffisance des fonds des conseils subventionnaires. (FQPPU. *Comité ad hoc sur la commercialisation de la recherche*, 57)

En réalité, le partenariat n'est pas nouveau; des chercheurs s'y sont adonnés depuis assez longtemps, surtout dans certains secteurs où il se pratiquait presque tout naturellement, comme dans les recherches médicales et en génie. Ce qui est nouveau, c'est qu'on veut maintenant en faire une règle générale, l'étendre et l'imposer à tous les secteurs de la recherche universitaire. Le partenariat est en train de devenir une condition pour l'obtention de fonds publics. Il ne faut évidemment pas concevoir le partenariat comme étant en soi ni un ennemi de la recherche universitaire, ni un obstacle à la qualité de la recherche universitaire. (...)

Le problème tient cependant au fait que cette réalité, nouvelle pour bien des chercheurs – et une réalité avec laquelle il semble que nous soyons appelés à vivre désormais – s'installe et même s'impose dans un état de vide normatif, à la fois juridique, éthique et déontologique. (Rocher, 1999, 5)

(N)otre enquête a révélé des pratiques répréhensibles résultant directement d'une politique fédérale, adoptée à la fin des années 70, qui donne préséance aux fournisseurs de services de recherche issus du secteur privé. Quels qu'en soient les mérites, cette politique a eu pour effet de considérer les chercheurs universitaires comme des intervenants avec qui l'on fait affaire en dernier ressort, les forçant ainsi, pour rester dans la course, à fonder leurs propres PME; cette astuce les habilitant, alors, à titre d'entrepreneurs privés, à faire des soumissions, ceci apparemment avec l'assentiment des fonctionnaires et parfois le consentement des universités visées. Cette pratique n'a pas manqué d'engendrer des attitudes schizo-phrènes et des conflits d'intérêt parmi les universitaires. (Arthurs, Blais et Thompson, 1994, 8)

(I)l semblerait que si les deux niveaux de gouvernement s'intéressent à nouveau à l'Université et proposent d'y régénérer leur financement, ce soit surtout en raison de l'apport unique et inestimable de l'Université en matière de recherche, pour mieux en extraire la part commercialisable. Les résultats de la recherche universitaire sont convoités par les représentants du secteur privé qui, sans le dire, prendraient peut-être conscience que la diminution importante du financement de l'Université a aussi heurté leurs propres intérêts. (FQPPU. *Comité ad hoc sur la commercialisation de la recherche*, 8)

(...) academic administrators throughout the country turn to the private sector for an increasing percentage of their research dollars, in part because public support for education has been dropping. Although the federal government still supplies most of the funding for

---

<sup>9</sup> Voir la note 8.

academic research (it provided \$14.3 billion, or 60 percent, in 1997, the latest year for which figures are available), the rate of growth in federal support has fallen steadily over the past twelve years, as the cost of doing research, particularly in the cutting-edge fields of computer engineering and molecular biology, has risen sharply. State spending has also declined. (*Press et Washburn, 2000, 40*)

### ***L'innovation technologique et l'innovation sociale***

On entend par « innovation technologique de produit » la mise au point/ commercialisation d'un produit plus performant dans le but de fournir au consommateur des services objectivement nouveaux ou améliorés. Par « innovation technologique de procédé », on entend la mise au point et l'adoption de méthodes de production ou de distribution nouvelles ou notablement améliorées. Elle peut faire intervenir des changements affectant – séparément ou simultanément – les matériels, les ressources humaines ou les méthodes de travail (*OCDE, 1997, p. 21, citée par MRST, 2001, 11*)

Moins reconnue ou étudiée que l'innovation technologique, l'**innovation sociale** n'en est pas moins importante. Comme dans les sciences naturelles et le génie, les connaissances nouvelles produites par la recherche dans les sciences sociales et humaines (SSH) conduisent à des innovations lorsque ces connaissances sont utilisées pour mettre en place de nouvelles pratiques (de nouveaux services, par exemple, ou de nouvelles formes d'organisation du travail) ou encore pour transformer et améliorer des pratiques existantes. Comme cela se passe dans l'innovation technologique, les innovations sociales réussies sont celles qui se répandent dans les milieux concernés, c'est-à-dire qu'elles sont adoptées et adaptées par des utilisateurs. (*CST, 2000, 5*)

(L)e marché ne joue pas dans l'innovation sociale le même rôle prédominant que dans l'innovation technologique. Bien que certaines innovations sociales puissent être commercialisées (des services de formation sur mesure, par exemple), c'est loin d'être toujours le cas. (*CST, 2000, 7*)

### ***Commercialisation et innovation : Valorisation-Recherche Québec (VRQ)***

Valorisation-Recherche Québec (VRQ) est une corporation à but non lucratif dont l'existence est prévue jusqu'en 2006. Elle contribuera, d'une part, au financement de projets intersectoriels et structurants, et susceptibles de déboucher sur des innovations et, d'autre part, au financement de la valorisation des résultats de la recherche universitaire. Son conseil d'administration est composé de personnes des milieux universitaires, du financement public de la recherche et de l'entreprise privée. Le budget initial de VRQ, qui s'élevait à 100 millions de dollars, a été rehaussé de 120 millions à l'occasion du budget 2000-2001.

Un des volets du mandat de VRQ consiste à créer et à appuyer des sociétés chargées de valoriser les résultats de la recherche exécutée par les universités membres. Ces sociétés bénéficieront de la moitié du budget initial de Valorisation-Recherche Québec, soit 50 millions de dollars. Cet apport constitue un investissement de levier. Des partenaires financiers, notamment des sociétés de capital de risque, compléteront les montages requis pour le passage du résultat de la recherche jusqu'à son utilisation en tant qu'innovation. Les membres des conseils d'administration de ces sociétés devront provenir majoritairement des milieux de l'entreprise et de l'investissement. (*MRST, 2000, 43*)

### **Commercialisation et innovation : les recommandations d'un groupe d'experts**

Le rapport final du Groupe d'experts sur la commercialisation des résultats de la recherche universitaire a été rendu public le 31 mai dernier. Intitulé « Les investissements publics dans la recherche universitaire : comment les faire fructifier », ce rapport aborde surtout la question de l'innovation fondée sur la recherche. (...) Les politiques proposées visent à assurer le meilleur rendement économique possible des investissements dans la recherche universitaire que font les contribuables canadiens par l'intermédiaire du gouvernement fédéral, **lorsque les résultats de cette recherche sont utilisés à des fins commerciales.** (...)

Voyons maintenant certains détails d'un peu plus près. On donne une définition économique de « l'innovation » : le processus de commercialisation des biens et services ou le résultat de ce processus. (...)

Les universités doivent se munir d'un bureau de commercialisation afin de fournir le meilleur service possible aux chercheurs qui s'engagent dans l'innovation fondée sur la recherche. Les nouveaux fonds ciblés seraient accordés aux universités à raison de 5% du financement total de la recherche par le gouvernement fédéral afin de les aider à assurer le service et à investir dans l'amélioration et la protection de la PI<sup>10</sup> qui pourrait en découler. Ces fonds devraient être dépensés en sus de ce que les universités dépensent déjà pour leurs bureaux de commercialisation. (...)

Pour être admissible à ce financement de 5%, l'université doit élaborer sa propre politique d'innovation qui adhère à une douzaine de principes, notamment celui d'encourager l'innovation fondée sur la recherche en fournissant des incitatifs aux chercheurs. Ces incitatifs pourraient prendre la forme d'un partage de tout avantage financier avec eux, et d'une reconnaissance dans les politiques de titularisation et de promotion de l'investissement en temps et en effort dans le processus de l'innovation. En effet, le Groupe d'experts s'est aperçu qu'il y avait un préjugé culturel tellement tenace contre l'innovation dans certains départements universitaires que les innovateurs potentiels craignaient de mettre leur carrière universitaire en péril. C'est pour cette raison que le Groupe d'experts a recommandé que l'innovation (telle qu'elle a été définie précédemment) devrait être la quatrième mission de l'université, ou à tout le moins faire partie intégrante de l'une des trois missions traditionnelles qui sont l'enseignement, la recherche et le service, peu importe le contexte où elle cadre le mieux. La première formulation de cette recommandation, plus tranchée, a suscité une certaine controverse lors des consultations effectuées sur l'ébauche du rapport. Le Groupe d'experts a adouci la formulation, mais a tout de même insisté sur le fait que les préjugés contre l'innovation fondée sur la recherche n'ont pas de raison d'être au sein des universités. Les universités disposeraient de deux ans pour mettre en œuvre les politiques en matière d'innovation, période au cours de laquelle le nouvel appui financier serait tout de même accordé. Elles devraient aussi élaborer des stratégies d'innovation qu'elles mettraient à jour annuellement tout en dressant le bilan du progrès réalisé dans l'atteinte de leurs objectifs. (*Brzustowski, 1999, 1-2*)

The committee's main recommendation is for universities to adopt "innovation" as a fourth mission, along with their current mandates in teaching, research and service. This innocuous wording sets out a chilling prospect, since the committee defines innovation in very narrow terms, as "the process of bringing new goods and services to the market, or the result of that process."

---

<sup>10</sup> L'abréviation PI signifie ici propriété intellectuelle.

For universities to become so commercialized, the committee recommends a national Intellectual Property (IP) policy fashioned after the 1980 Bayh-Dole Act in the United States. The proposed Canadian version would require universities to hold the rights to commercialize all IP that results from federally funded research. This might be manageable if there were no further constraints, either on sharing the IP with academics who produced it, or on distributing it more widely to the public.

The committee has a more narrow view of the matter. It expects universities to make their best efforts to commercialize the IP, by either doing it themselves or assigning it to industrial partners. Universities are also expected to provide incentives for faculty to create intellectual property. This would include making commercialization a factor in tenure and promotion policies. Ottawa would monitor their progress by requiring universities to file annual performance reports on commercialization strategies.

The committee wants every campus to have a substantial commercialization infrastructure, with experts to motivate and monitor faculty performance. Even though most large universities already have such offices, with as many as 25 FTE staff at the University of Alberta and 15 at the University of British Columbia, the committee finds most of them short of resources and expertise. It wants to set aside 5 per cent of all federal research grants to cover the costs of commercialization infrastructures. This amounts to \$50 million a year that could otherwise be spent directly on research. Instead, it would support a massive system of campus offices for academic commercialization. (*Tudiver, 1999, 2*)

Un rapport du gouvernement recommande que les professeurs et les étudiants chercheurs soient dépouillés des droits de la propriété intellectuelle qu'ils créent et que leurs découvertes soient cédées au secteur privé. (...)

«Les mêmes données discutables et les mêmes preuves sélectives et non scientifiques (que dans la version préliminaire) sont utilisées pour étayer les prétentions selon lesquelles les universités doivent se concentrer sur la recherche qui peut être exploitée commercialement pour que les sociétés privées génèrent rapidement des profits», a déclaré M. Graham. «Si les recommandations du groupe d'experts sont adoptées, elles risquent à la fois de mettre en péril la recherche qui est socialement et culturellement valable bien qu'elle ne soit peut-être pas rentable et d'encourager celle avec laquelle le secteur privé fait des profits bien qu'elle soit peut-être banale.» (...)

Rédigé pour le Conseil consultatif des sciences et de la technologie du premier ministre, le rapport recommande en outre que les universités offrent davantage de mesures incitant les professeurs, le personnel et les étudiants à s'engager dans des recherches que les entreprises privées peuvent commercialement exploiter. Il suggère d'ailleurs que les possibilités de bénéfices commerciaux découlant de la recherche s'inscrivent dans la mission des conseils subventionnaires et soit un critère d'octroi des subventions de recherches. Le groupe d'experts recommande également que les chercheurs dont les travaux présentent un potentiel commercial soient reconnus dans le cadre des politiques universitaires en matière de titularisation et de promotion.

«Cette recommandation transgresse manifestement la liberté universitaire et l'autonomie des universités», a déclaré Jim Turk, le directeur général de l'ACPPU. «Elle permettra aux intérêts privés de mieux s'ingérer dans la recherche universitaire.»

Il a signalé que les recommandations du groupe d'experts feront de l'exploitation commerciale de la recherche par le secteur privé une mission fondamentale de l'université et des conseils subventionnaires. «Nos universités existent pour servir l'intérêt public et nous devons empêcher qu'elles soient à la merci des sociétés ou d'autres intérêts particuliers», a ajouté M. Turk. (*ACPPU, 1999b, 1-2*)

L'ACPPU demande au gouvernement de mettre au rancart le rapport du Groupe d'experts sur la commercialisation des résultats de la recherche universitaire.(...)

L'ACPPU a fait part de ses principales préoccupations concernant les recommandations suivantes du Groupe d'experts :

- Que la commercialisation devienne la quatrième mission de l'université, aux côtés de l'enseignement, de la recherche et du service à la communauté;
- Que les universités encouragent la commercialisation en la reconnaissant dans les politiques sur la permanence et l'octroi de promotion;
- Que les professeurs soient tenus de céder à l'université leurs droits sur la propriété intellectuelle qu'ils créent ou de faire cession à l'université de tous leurs droits pour la commercialisation de la propriété intellectuelle;
- Que les universités soient tenues de consacrer sensiblement plus de ressources afin d'augmenter leur capacité de commercialisation, même si les coûts seront plus élevés que les revenus supplémentaires proposés par le Groupe d'experts;
- Que le régime fiscal soit remanié afin d'offrir plus de diminution d'impôt aux riches investisseurs alors que les gouvernements soutiennent que les crédits sont insuffisants pour réinvestir des sommes importantes dans l'enseignement postsecondaire et la recherche.

L'ACPPU a fait remarquer que le rapport ne traite aucunement des questions d'éthique que la commercialisation de la recherche universitaire peut soulever. (ACPPU, 1999c, 1-2)

Pour une vaste majorité de professeurs, incluant ceux impliqués dans ce type d'activité, la commercialisation n'est pas et ne devrait pas devenir une mission de l'Université. (FQPPU. Comité ad hoc sur la commercialisation de la recherche, 73)

### ***La multiplication des chaires de recherche et l'émergence de multiples formes de commandites***

One marked trend is a boom in industry-endowed chairs. Kmart has endowed a chair in the management school at West Virginia University which requires its holder to spend up to thirty days a year training assistant store managers. Freeport McMoRan, a mining company embroiled in allegations of environmental misconduct in Indonesia, has created a chair in environmental studies at Tulane. In its series on privatization at Berkeley, *The Daily Californian* noted that buildings throughout the Haas School of Business were "plastered with corporate logos." One major contributor to the school is Don Fisher, the owner of The Gap, whose company also happens to be featured as a case study in an introductory business-administration course. Laura D'Andrea Tyson, formerly one of President Clinton's top economic advisers, is now officially known as the BankAmerica Dean of Haas. (Press et Washburn, 2000, 41)

Le deuxième train de mesures annoncées dans le budget (2000 du gouvernement fédéral) porte sur une hausse de 900 millions de dollars de l'enveloppe budgétaire de la Fondation canadienne pour l'innovation et sur la création de 2 000 chaires universitaires de recherche. Dans le cas des chaires de recherche, le fédéral fournira aux universités 360 millions de dollars, pendant trois ans, pour attirer et retenir « les plus éminents chercheurs ». (ACPPU, 2000b, 1)

Tel qu'il est conçu actuellement, ce programme penche exagérément vers les sciences médicales et appliquées. Seulement 20% des chaires ordinaires seront allouées aux

sciences humaines (chiffre qui ne reflète pas du tout la proportion d'activités savantes dans ces domaines). Par exemple, environ 42% de professeurs à temps plein travaillent dans ces disciplines et environ la même proportion d'étudiants des cycles supérieurs effectuent des recherches et étudient dans ces domaines. ». (ACPPU, 2000a, 1)

Le Programme des chaires de recherche du Canada fait suite aux coupes sombres que le fédéral a effectuées dans le financement de la recherche subventionnée. (...) les fonds octroyés par les trois conseils subventionnaires ont diminué de 17 p. 100 de 1990 à 1998. Ces compressions ont coïncidé avec le lancement de nouveaux programmes fédéraux de financement de la recherche, entre autres les Réseaux de centres d'excellence et la Fondation canadienne pour l'innovation, qui visent à inciter davantage les partenariats avec l'industrie et à accroître la commercialisation de la recherche universitaire. Ce changement de politique a suscité des inquiétudes grandissantes à l'égard des intérêts privés dont l'influence s'exerce de plus en plus sur les chercheurs universitaires, menaçant l'intégrité et l'indépendance de la recherche. (ACPPU, 2000b, 5)

### **Les conséquences inquiétantes de la commercialisation**

#### **...sur la liberté académique**

[L]es exigences des commanditaires posent des difficultés au regard des activités de recherche et d'enseignement en ce qui concerne la confidentialité des données, la publication, l'intégration des étudiantes et étudiants dans les projets de recherche, la propriété intellectuelle, la tâche des professeurs et professeurs et l'organisation du travail dans les départements. (CSE, 1995, 63)

(C)ontract research must necessarily carry some risks to the researcher's autonomy, and (...) therefore the suspicion must exist that the research will not always be as good as research conducted with full academic freedom. (...) Contract research cannot become the basic bread and butter of academic research without an implied threat to academic freedom. (Russell, 1993, 78)

(La) commercialisation de la recherche représente également des enjeux de taille. L'un des plus importants, pour les professeurs<sup>11</sup>, est la « liberté académique », la liberté de pouvoir choisir librement les objets de leurs recherches sans subir de pressions, notamment de la part des organismes subventionnaires. La possibilité de diffuser les résultats de recherche sans restriction est également un enjeu et, à cet égard, la question de la propriété intellectuelle est au centre des préoccupations. (FQPPU. Comité ad hoc sur la commercialisation de la recherche, 9)

What does it mean, then, if a sizable portion of today's academic – in particular the social scientists – sell their expertise to corporations and governments ? (...) In fairness, the initiative had been taken by the corrupters not the corruptees. It began seriously after the Second World War with politicians seeking out ever-more academic advisers. (...) The final stage began in the 1970s when the social scientists began to notice a well-paid growth industry known as management consultancy. (...) The ideal of academic freedom and independence has now been severely damaged. To undo the corrupt system in place may be as complex as the eighteenth- and nineteenth-century battle to separate church and learning. (Saul, 1995, 13-16)

---

<sup>11</sup> Voir la note 8.

**...sur la libre circulation et la publication des résultats de recherche**

"One of the most basic tenets of science is that we share information in an open way," says Steven Rosenberg, of the National Cancer Institute, who is among the country's leading cancer researchers. "As biotech and pharmaceutical companies have become more involved in funding research, there's been a shift toward confidentiality that is severely inhibiting the interchange of information." A few years ago Rosenberg confronted this problem firsthand when he tried to obtain information on safe-dosage levels for a reagent he sought to use in a clinical trial involving an experimental cancer treatment. The company asked Rosenberg to sign a confidentiality agreement, and when he refused, they withheld the information. Rosenberg has become so alarmed about secrecy that he now urges all scientists and research institutions to reject confidentiality restrictions on principle. Few have heeded his call. (*Press et Washburn, 2000, 42*)

Un des problèmes les plus importants que l'on rencontre dans la relation universités/entreprises est la publication des résultats de recherches commanditées par ces dernières. Souvent les entreprises désirent que les résultats restent confidentiels. Or, on sait très bien que l'avancement de la science se fait par les discussions libres entre les chercheurs et par l'échange des résultats de recherche. Aussi, la confidentialité des résultats représente-t-elle une menace certaine, à la liberté académique. (Michel M. Campbell, président du CLU). (*FQPPU, 1996, 13*).

Corporate control over research findings is another big problem. Industrial sponsors often require the right to delete information, or delay or even withhold publication. In one well-publicized case Betty Dong, at the University of California, San Francisco, was forbidden in 1995 by Knoll Pharmaceuticals Co. from publishing the results of a study it had financed. Dong had found that Synthroid, a hypothyroid drug made by Knoll, was equivalent to competing generic drugs. Switching to the cheaper drugs could reduce health care costs by \$356 million. Knoll finally allowed Ms. Dong to publish the article in the *Journal of the American Medical Association* in 1997 after the case was widely publicized. Ms Dong had made the mistake of signing a contract that required the company's approval over any publication. (*Tudiver, 1999, 3*)

Today scientists who perform industry-sponsored research routinely sign agreements requiring them to keep both the methods and the results of their work secret for a certain period of time. From a company's point of view, confidentiality may be necessary to prevent potential competitors from pilfering ideas. (*Press et Washburn, 2000, 41*)

"One hears of many students at MIT who complain about not being able to publish their theses in a timely fashion," Kiang says, "but when we tried to involve them in the conference, not a single one would come forward, and they actually asked us specifically not to be named. Of course, it's not surprising. They fear that if they come forward, they might get into trouble with their supervisors." (*Press et Washburn, 2000, 42*)

**...sur la probité intellectuelle et le sens de l'éthique des professeures et professeurs**

(À la Faculté de génie et d'informatique de l'Université Concordia), eu égard à l'acquisition et au déploiement des ressources financières, physiques et humaines – facteurs de « production » de la recherche, du moins ainsi semble-t-on les considérer – il s'est instauré

des pratiques qui ne sont pas conformes, non seulement aux normes élevées caractérisant l'activité intellectuelle, mais encore aux politiques explicites de l'Université et aux normes d'honnêteté et d'intégrité généralement acceptées. (...)

Ce sont là des problèmes graves sur lesquels l'Université Concordia devra se pencher, bien qu'ils ne lui appartiennent pas en propre. Il ne faut pas en rechercher l'origine dans la malignité intrinsèque des personnes impliquées ou dans des failles de la structure administrative de l'Université. Ces problèmes sont davantage imputables à la pathologie quasi inéluctable qui sévit à l'intérieur de la culture de recherche ambiante, dans les systèmes d'évaluation du travail intellectuel, le financement de la recherche, la collaboration industrie-université-gouvernement qui a pris forme au Canada durant les 25 dernières années et, enfin, dans l'adoption de pratiques scientifiques qui, pour n'être pas universelles, n'en sont pas moins extrêmement répandues. (*Arthurs, Blais et Thompson, 1994, 6-7*)

(L)es possibilités de conflits d'intérêt, d'enrichissement indu et les « risques de dérapages » divers sont évoqués par les témoins<sup>12</sup> comme par les professeurs engagés dans la commercialisation, mais donnent lieu à des analyses souvent divergentes. En gros, si ces problèmes apparaissent inévitables, pour les premiers, ils tendent à prouver l'incompatibilité fondamentale entre les activités de commercialisation et le monde universitaire, pour les seconds, ils indiquent que les contrôles en vigueur actuellement, pas toujours connus ou bien compris, peuvent probablement être améliorés. (*FQPPU. Comité ad hoc sur la commercialisation de la recherche, 59*)

"We're receiving about two hundred and fifty invention disclosures a year, roughly one in four of which is patented," says Jon Sandelin, a senior associate at the OTL<sup>13</sup>. Sandelin says that Stanford earned \$61 million from its technology-transfer activity last year – a success he credits to creating the right entrepreneurial environment. "You have to understand – initially the department chairmen and school deans weren't thrilled by having this new activity that was diverting the attention of their faculty away from teaching and research," he explains. "So how do you offset that? You make them stakeholders – you make them beneficiaries." (*Press et Washburn, 2000, 46*)

(D)ans une culture de recherche orientée vers la productivité, il y a risque non seulement de recourir à des pratiques de recherche répréhensibles, mais de verser carrément dans la falsification et la fraude. La communauté scientifique a en mémoire des cas récents de fraude scientifique, dont il a été largement fait écho. (*Arthurs, Blais et Thompson, 1994, 11*)

Corporate funding limits academics' ability to publicly comment on events within their area of expertise. Last June Peter Desbarats wrote in the *Globe and Mail* about how he restrained from commenting on Rogers Communications' takeover of Maclean Hunter in 1995 while he was dean of journalism at the University of Western Ontario. This was because Rogers had endowed a \$1 million chair of information studies at his faculty. (*Tudiver, 1999, 3*)

Un des cas les plus communs de conflit d'intérêts surgit lorsqu'un chercheur, ou un parent proche de celui-ci, possède des intérêts financiers dans la commercialisation d'un produit (...). Dans de telles situations, on est en droit de s'interroger sur la validité des résultats obtenus par le chercheur, surtout si les conclusions des recherches sont très favorables à la mise en marché du produit. (*Larivée, 1993, 55*)

---

<sup>12</sup> Voir la note 8.

<sup>13</sup> Il s'agit du Office of Technology Licensing de la Stanford University.

Tout partenariat de recherche peut engendrer des problèmes éthiques pour le chercheur. Mais le partenariat en sciences sociales pose des problèmes particuliers : entre autres, il entraîne des contraintes sinon des obstacles à la liberté de publier. Et pas seulement lorsque le contrat est passé avec un partenaire privé, mais également avec un partenaire public. Par exemple, le chercheur ne pourra publier que lorsque le sous-ministre aura accepté son texte. (...) Or, obtenir la signature du sous-ministre pour un gros manuscrit de 300 pages, ça peut prendre bien du temps. Déjà, avoir la signature d'un sous-ministre pour une lettre de trois paragraphes peut parfois être bien long ! Et puis, surtout, on peut être appelé, pour avoir la signature du sous-ministre, à modifier le manuscrit, à en éliminer une partie, à en développer une autre. C'est la liberté de publier, c'est du même coup la liberté critique du chercheur qui est remise en cause. Sans compter qu'en accordant sa subvention ou son contrat, le partenaire privé ou public peut donner des commandes d'orientation qui sont de nature à biaiser d'une manière ou de l'autre le plan de la recherche, parfois même imposer au départ les conclusions souhaitées. (Rocher, 1996, 147)

Les sciences biomédicales se distinguent des sciences humaines et sociales (...) quant à la fréquence des fraudes. (...) Le double enjeu scientifique et commercial de ce domaine augmente la probabilité d'activité frauduleuse et, de fait, les recherches biomédicales et pharmaceutiques en constituent des champs privilégiés (...).(Larivée, 1993, 74-75)

Barbara Mintzes in her book, *Blurring the Boundaries: New Trends in Drug Promotion* describes recent studies suggesting that research done by recipients of corporate money tends to inordinately favour their sponsors. A 1994 review published in the Archives of Internal Medicine examined 56 industry-sponsored studies of non-steroidal anti-inflammatory drugs to treat osteoarthritis that were published between 1987 and 1990. In every case the sponsor's drug was found to be either equally or more effective than the comparison drug. (Tudiver, 1999, 3)

Worse than the problems of enforced secrecy and delay, however, is the possibility that behind closed doors some corporate sponsors are manipulating manuscripts before publication to serve their commercial interests. In the summer of 1996 four researchers working on a study of calcium channel blockers – frequently prescribed for high blood pressure – quit in protest after their sponsor, Sandoz, removed passages from a draft manuscript highlighting the drugs' potential dangers, which include stroke and heart failure. The researchers aired their concerns in a letter to the *Journal of the American Medical Association*: "We believed that the sponsor ... was attempting to wield undue influence on the nature of the final paper. This effort was so oppressive that we felt it inhibited academic freedom." Such meddling, though generally difficult to document, may well be common. A study of major research centers in the field of engineering found that 35 percent would allow corporate sponsors to delete information from papers prior to publication. (Press et Washburn, 2000, 42)

Un autre problème que l'on rencontre a trait à la possibilité que des commanditaires, quels qu'ils soient, essaient pour des fins qui leur sont propres, d'influencer le mode et les résultats de la recherche dans un sens ou dans l'autre (Michel M. Campbell, président du Comité de la liberté universitaire). (FQPPU, 1996, 13)

More and more, professors not only accept industry grants to perform research but also hold stock or have other financial ties to the companies funding them. In a study of 800 scientific papers published in a range of academic journals, Sheldon Krinsky, a professor of public policy at Tufts University and a leading authority on conflicts of interest, found that slightly

more than a *third* of the authors had a significant financial interest in their reports (*Press et Washburn, 2000, .42*)

**...sur l'université, sur les collègues, sur la culture de recherche propre au milieu universitaire**

(I)l est évident que, dans une démocratie moderne, l'université doit rendre des comptes, d'autant plus qu'elle vit dans une large mesure des deniers publics. En ce sens, notre éthique doit être aussi une éthique d'*accountability*. L'ennui, c'est que des groupes d'intérêts spécifiques ont rapidement su s'approprier la doctrine de l'*accountability* pour en tirer profit et s'en servir comme d'un cheval de Troie. Pour l'université jusque-là, rendre des comptes à la société n'avait jamais voulu dire d'assujettir à des intérêts privés. (...) Au nom de la nécessité péremptoirement affirmée de resserrer les liens entre l'université et l'entreprise, des entreprises privées ont réussi à pervertir la doctrine en la réduisant à l'idée que l'université doit non seulement avoir une utilité sociale, mais encore qu'elle doit être productrice au sens industriel du terme et rentable au sens entrepreneurial. Dans ce contexte, « rendre des comptes » devient rapidement synonyme de se mettre au service des entreprises. (*Baby, 1996, 174*)

(L')allocation du temps et de l'énergie n'est pas simplement affaire de choix personnel. Elle peut avoir un impact significatif sur l'université et sur le département : elle peut signifier un évitement des règles restreignant le travail externe ou l'utilisation du personnel et des ressources de l'établissement ; elle peut impliquer la décharge sur d'autres collègues des activités d'enseignement et d'administration ; fait plus important encore peut-être, si elle se répand, elle peut conduire à une érosion de la culture de recherche propre au milieu universitaire. (*Arthurs, Blais et Thompson, 1994, 10*)

Le partenariat n'est donc pas une panacée, dans beaucoup de secteurs il pourrait n'être qu'un slogan ou un alibi pour le désengagement de l'État et cela, plusieurs le dénoncent avec véhémence. Dans les secteurs où il est pratiqué de manière plus intégrée, il risque par ailleurs de produire des polarisations : de types de professeurs (les entrepreneurs et les autres), de types de recherches (les pertinentes et les autres), et de disqualifier pour les uns et les autres, les créateurs marginaux, les solitaires, ceux dont la recherche, parce qu'elle est non conventionnelle, ne trouvera pas de soutien dans un environnement de « résolution de problèmes ». La valorisation de recherches libres et fragiles par essence est réclamée avec force, en se fondant sur la nécessité du travail à long terme, sur la fécondité de structures souples (...), mais ces recherches paraissent tributaires du financement général de l'université, et non de programmes ou d'entreprises spécifiques; leur marginalisation est donc en phase de saturation et si on n'y remédie pas, il y aura des pertes irréparables. (*Leroux, 1999, 78*)

(T)ous les professeurs savent que sous le règne de la commandite et des contrats avec le privé, les pressions centrifuges à l'égard de la formation ne cessent d'augmenter et qu'il faudra plus que des mises en garde pour les enrayer. La liberté académique et l'autonomie universitaire sont d'ores et déjà remises en cause (...) (*FQPPU, 1998, 13*)

**...sur les domaines du savoir exclus de la commercialisation, non rentables**

Le principal danger pointé du doigt est le risque d'une dévalorisation, voire d'un élagage des disciplines universitaires dont le potentiel économique est faible ou inexistant. Professeurs

et témoins<sup>14</sup> reconnaissent que les possibilités de commercialisation diffèrent largement selon les secteurs, les disciplines les moins propices à ce type d'activités apparaissant clairement, de l'avis général, en arts, en lettres &<sup>15</sup> communication et en sciences humaines & sociales. La plupart des personnes questionnées, dans les deux groupes et dans tous les secteurs, mentionnent que mesurer la pertinence des disciplines enseignées à l'Université à l'aune de la commercialisation serait « dangereux » et « absurde ». Plusieurs, surtout parmi les témoins, jugent cependant que le processus est déjà engagé et que la résultante des politiques et des mesures actuelles des gouvernements, des conseils subventionnaires et des établissements conduit précisément à la disparition de certaines disciplines, alors que le rôle de l'Université est de soutenir les « domaines qui ne sont pas 'commercialisables' » (...). *FQPPU. Comité ad hoc sur la commercialisation de la recherche, 58-59*)

What most concerns the Students for Responsible Research is that as university-industry ties grow more intimate, less commercially oriented areas of science will languish. "Let's say you're a graduate student interested in sustainable agriculture or biological control or some other area that is not commercial," Reynolds explained. "My guess is you're not going to come to Berkeley, or you'll at least think twice about it."

Donald Dahlsten, the associate dean of the College of Natural Resources, shares this concern. "Molecular biology and genetic engineering have clearly risen as the preferred approach to solving our problems, and that's where the resources are going," Dahlsten says. "New buildings have gone up, and these departments are expanding, while the organismic areas of science – which emphasize a more ecological approach – are being downsized." Dahlsten once chaired Berkeley's world-renowned Division of Biological Control. Today that division, along with the Department of Plant Pathology and more than half of all faculty positions in entomology, are gone -- in part, many professors believe, because there are no profits in such work. "You can't patent the natural organisms and ecological understanding used in biological control," Andy Gutierrez, a Berkeley entomologist, explains. "However, if you look at public benefit, that division provided billions of dollars annually to the state of California and the world." In one project Gutierrez worked on, he helped to halt the spread of a pest that threatened to destroy the cassava crop, a food staple for 200 million people in West Africa. (*Press et Washburn, 2000, 50*)

In 1998 James S. Gilmore, the governor of Virginia, promised to increase state funds for GMU<sup>16</sup> by as much as \$25 million a year provided that the university better serve the region's high-tech businesses. (...) By year's end Merten (GMU's president) had added degree programs in information technology and computer science, poured money into the 125-acre Prince William campus, whose focus is biosciences, bioinformatics, biotechnology, and computer and information technology, and suggested that all students would be trained to pass a "technology literacy" test. Amid this whirlwind of change, however, other areas fared less well. Degree programs in classics, German, Russian, and several other humanities departments were eliminated.

(W)hat happened at GMU is clearly part of a national trend. In 1995 the Board of Regents in Ohio assessed how the state's education dollars should be spent. The verdict? Eliminate funding for eight doctoral programs in history. James Engell, a professor at Harvard who has chaired that school's steering committees on degree programs in both history and literature, and Anthony Dangerfield, a former Dartmouth English professor,

---

<sup>14</sup> Voir la note 8.

<sup>15</sup> Les « & » sont présents dans le texte original.

<sup>16</sup> Il s'agit de la George Mason University.

recently concluded a two-year national study of the state of the humanities. From 1970 to 1994, they found, the number of bachelor's degrees conferred in English, foreign languages, philosophy, and religion all declined, while there was a five- to ten-fold increase in degrees in computer and information sciences. The elite top quarter of Ph.D. programs in English have twenty-nine fewer students per program than they had in 1975. Meanwhile, humanities professors on average earn substantially less than their counterparts in other fields, and the gap has widened over the past twenty years.

"Test what you will -- majors, salaries, graduate programs ... the results come back the same," Engell and Dangerfield write in a lengthy recent article in the Harvard alumni magazine. "Since the late 1960s the humanities have been neglected, downgraded, and forced to retrench, all as other areas of higher education have grown in numbers, wealth, and influence." The authors trace this to what they call the new "Market-Model University," in which subjects that make money, study money, or attract money are given priority. (*Press et Washburn, 2000, 51*)

### **... sur la transformation des universitaires en entrepreneurs**

(S)i les individus et les institutions ne parviennent pas à adopter une attitude critique face à leurs activités, il y a fort à parier que la carrière et le caractère des personnes qui évoluent au sein de la culture de recherche axée sur la productivité se transformeront subrepticement. C'est ainsi que d'excellents scientifiques peuvent se muer en excellents gestionnaires de recherche (...) Mais en devenant de meilleurs directeurs de projets, ne risquent-ils pas fort d'adopter des valeurs et des attitudes de gestionnaires plutôt que d'universitaires? (*Arthurs, Blais et Thompson, 1994, 10*)

### **...sur l'orientation de la recherche, la recherche fondamentale et le véritable avancement des connaissances humaines**

Qu'y a-t-il donc de mal à resserrer les liens entre les chercheurs universitaires et l'industrie? Un problème évident est que ces liens peuvent orienter la recherche en influençant le type de travail effectué. En étant encore plus tributaires des sources privées de financement, les chercheurs sont obligés d'entreprendre des travaux en tenant compte des possibilités de financement de l'industrie, et non pas de leur importance sociale ou scientifique. Dans le domaine des études médicales, par exemple, des liens étroits avec l'industrie peuvent signifier plus de recherche sur les médicaments et moins sur les causes des maladies. Ces liens peuvent aussi amener les chercheurs médicaux à enquêter sur des différences insignifiantes entre des médicaments parce que ces différences peuvent être exploitées sur le marché. Par-dessus tout il existe le risque que les liens financiers influencent les résultats des recherches. (*ACPPU, 2000a, 2*)

(L)e temps et l'énergie étant forcément des denrées limitées, le chercheur est amené à faire des choix difficiles : faut-il s'investir dans une recherche spéculative ou dans un contrat externe? En supposant que les mêmes problématiques de recherche puissent être abordées indifféremment dans l'un ou l'autre cas, la deuxième option, souvent assortie d'avantages matériels, devient le choix ultime. Enfin, à la limite, si les universitaires s'engagent couramment dans des activités de recherche contractuelle ou de consultation rémunérées, leur contribution à la recherche, à terme, peut s'en trouver amoindrie. (*Arthurs, Blais et Thompson, 1994, 9-10*)

The freedom of universities from market constraints is precisely what allowed them in the past to nurture the kind of open-ended basic research that led to some of the most important (and least expected) discoveries in history. Today, as the line between basic and applied science dissolves, as professors are encouraged to think more and more like entrepreneurs, a question arises: Will the Paul Bergs of the future have the freedom to explore ideas that have no obvious and immediate commercial value? Only, it seems, if universities cling to their traditional ideals and maintain a degree of independence from the marketplace. (*Press et Washburn, 2000, 54*)

Nous nous rappellerons que le rôle de l'Université est de l'ordre de la vérité et non du profit. Un scientifique, même d'une envergure exceptionnelle, dira Justin Thorens, au service d'une entreprise de services, ne peut se réclamer de la liberté académique. Dès lors qu'il travaille pour permettre à une compagnie une croissance et un profit, qui sont par ailleurs les but normaux d'une compagnie capitaliste, il cesse d'appartenir à une communauté dont le but premier est de faire progresser la science au bénéfice de tous (Thorens, 1998 : 441). (*Kesteman, 2000b, 14*)

**Troisième partie**

***LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE SOUS ATTAQUE :  
QUELQUES CAS ANCIENS ET RÉCENTS***

## **LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE BAFOUÉE**

***Cette troisième et dernière partie de notre florilège vise avant tout à illustrer la nature des violations que peut connaître la liberté académique. Les quelques cas rapportés le sont de façon fort différente, selon les écrits où nous les avons puisés. Les cas les plus anciens – Russell, Underhill et Scott - portent sur les positions politiques prises par les professeurs en cause. Les affaires Laferrière et Robillard ont trait à des prises de position hors de l'enceinte universitaire, interprétées par les administrations universitaires comme des manques de loyauté. L'affaire Vandennand touche déjà à la problématique de la commercialisation où se situent très nettement les affaires Kern, Lacey et Olivieri. Nous avons accordé une place très importante à l'affaire Olivieri, qui illustre fort bien les dangers, tant pour l'autonomie des universités que pour la liberté académique des professeures et professeurs, que représente la signature de contrats de recherche avec l'industrie, et dans ce cas particulier avec l'industrie pharmaceutique.***

***Le premier cas présenté déborde la liberté académique des individus pris isolément ou des équipes de recherche. Il a trait aux accords conclus entre une université, l'Université de Californie (Berkeley) et le géant pharmaceutique suisse Novartis, dont font état Press et Washburn (2000).***

***Il importe de souligner ici le caractère purement illustratif des cas présentés. Comme pour l'ensemble des citations du recueil, notre but premier en reste un de sensibilisation. Nous n'avons donc pas jugé bon de faire le relevé des sentences arbitrales ou des décisions prises par les cours de justice, y compris la Cour suprême du Canada, ce qui aurait largement dépassé nos objectifs.***

\*\*\*

### ***L'Université de Californie (Berkeley) et la compagnie Novartis (1998 - )***

On the afternoon of April 13, a radiant day last spring, the Berkeley campus hardly looked like a site of protest. Students lay on green lawns, soaking in the sunshine. But inside Room 60 of Evans Hall, a concrete building on the northern edge of campus, the lights were dim and the atmosphere tense. There two dozen faculty members, many of them professors in the College of Natural Resources, had gathered to present the disquieting results of a newly released faculty survey.

The focus of the survey was a controversial agreement that Berkeley had signed in November of 1998 with Novartis, a Swiss pharmaceutical giant and producer of genetically engineered crops. Under the terms of the agreement Novartis will give Berkeley \$25 million to fund basic research in the Department of Plant and Microbial Biology, one of four departments within the CNR.

In exchange for the \$25 million, Berkeley grants Novartis first right to negotiate licenses on roughly a third of the department's discoveries – including the results of research funded by state and federal sources as well as by Novartis. It also grants the company unprecedented representation – two of five seats – on the department's research committee, which determines how the money is spent.

That the university had the backing of a private company was hardly unusual. That a single corporation would be providing one third of the research budget of an entire department at a public university had sparked an uproar. Shortly after the agreement was signed, a newly formed graduate-student group, Students for Responsible Research, circulated a petition blasting the Novartis deal for standing "in direct conflict with our mission as a public university." *The Daily Californian*, Berkeley's student newspaper, published a five-part series on the growing privatization of the university, and a coalition of public-interest groups sent a letter to Berkeley's chancellor, Robert Berdahl, charging that the alliance "would disqualify a leading intellectual center from the ranks of institutions able to provide the kind of research – free from vested interest" that is the hallmark of academic life. Meanwhile, the College of Natural Resources, headed by Dean Gordon Rausser, sent a message to all professors urging them not to speak to the press and to direct any questions to the university's public-relations office. Many viewed this as a hush order.

"We are here to discuss the position of the faculty," Ignacio Chapela, a professor of microbial ecology, announced as the April 13 meeting began. Chapela, who was then the chairman of the college's executive committee, a faculty governing body, snapped on an overhead projector to display the results of the survey, and declared that the Novartis deal had left the CNR "deeply divided." While 41 percent of the faculty respondents supported the Novartis agreement as signed, more than 50 percent believed that it would have a "negative" or "strongly negative" effect on academic freedom. Roughly half believed that the agreement would erode Berkeley's commitment to "public good research," and 60 percent feared that it would impede the free exchange of ideas among scientists within the college -- one of Chapela's chief concerns.

"When I came to Berkeley," Chapela explained to us after the meeting, "the people who brought me here and who were my closest colleagues were largely in the Department of Plant and Microbial Biology. Now I know that anything I say to these people can be turned around and handed over to Novartis. So I just can't talk to them anymore. If I have a good idea, I'm not going to just give it away." Chapela, like many critics of the deal, is hardly a confirmed opponent of university-industry relations. Before coming to Berkeley, he told us, he spent three years in Switzerland working for none other than Novartis – then named Sandoz – and he continues to have a relationship with the company. "I'm not opposed to individual professors' serving as consultants to industry," he said. "If something goes wrong, it's their reputation that's at stake. But this is different. This deal institutionalizes the university's relationship with one company, whose interest is profit. Our role should be to serve the public good." (*Press et Washburn, 2000,39-40*)

### ***L'affaire Lacey*** *(1996-2000)*

C'est le professeur Lacey qui le premier suscita un débat public en affirmant qu'un variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (vMCJ) pourrait être causé par du bœuf contaminé par la maladie de la vache folle (ESB). La lecture du rapport récemment émis par Lord Phillips sur la façon dont les autorités britanniques ont traité la vMCJ et l'ESB offre un triste portrait de la situation. Lacey a fait l'objet d'attaques vigoureuses de la part du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation ainsi que des industriels et des producteurs de bœuf. Il a perdu ses subventions. L'Université a supprimé son programme de recherches. Ses collègues l'ont publiquement dénoncé. Il a été contraint de démissionner. Sa propriété a été dévaluée. Il a été dénoncé par Sir Jeremy Wiggins, le président de la Commission spéciale sur l'agriculture de la Chambre des Communes de Grande-Bretagne, qui a affirmé que « Lacey perdait complètement pied par rapport à la réalité ». Combien de fois n'entendons-

nous pas de telles insultes proférées à l'égard de chercheurs universitaires ? Mais Lacey avait raison et dès novembre 2000 on enregistrait le décès de 86 personnes victimes de la vMCJ.<sup>17</sup>

Le cas de Lacey soulève plusieurs questions. Le ministère britannique de l'Agriculture et de l'alimentation a l'habitude d'assortir ses contrats de conditions stipulant qu'il est en droit de supprimer, censurer ou retarder toute recherche qu'il désapprouve. La plupart des chercheurs britanniques sont persuadés que ce ministère ne subventionne que les recherches sur lesquelles il pourra s'appuyer pour consolider ses positions et qu'il se considère avant tout comme le porte-parole et le défenseur du bœuf et d'autres produits alimentaires. Au Canada, les mêmes soupçons pèsent sur les programmes de recherches des différents ministères gouvernementaux fédéraux et provinciaux.

Comme le note un article du Times Higher Education Supplement : « L'échec de la maladie de la vache folle a permis de souligner l'inefficacité des programmes industriels de contrôle de la recherche là où il était nécessaire de le montrer. La guerre que l'industrie alimentaire a menée pendant des années contre des chercheurs comme Richard Lacey, qui a remis en question ses affirmations, et contre des universités comme Leeds, qui était l'employeur de Lacey, devrait servir d'avertissement sévère à ceux qui pensent que l'on peut se fier à l'industrie et au marché pour poser des questions difficiles et pour soutenir ceux qui présentent des réponses troublantes. Même si les craintes de Lacey ne s'étaient pas vérifiées en fin de compte, aucun scientifique ne devrait subir le genre de pressions qu'il a subies. Qu'on leur oppose une argumentation rigoureuse, qu'on tente d'invalider leurs affirmations, cela se comprend. Mais que l'on s'efforce de supprimer leurs recherches, voilà qui est inadmissible. Confier le programme de recherches au monde industriel n'est pas une bonne idée ».<sup>18</sup> (Savage, 2001, 7-8)

### **L'affaire Olivieri**

(1995 - )

Les administrateurs de l'hôpital des enfants malades (Hospital for Sick Children) et l'Université de Toronto sont au centre d'une controverse qui a causé bien des remous.

Dr Nancy Olivieri, l'un des éminents chercheurs de l'hôpital, est la principale actrice de cette controverse. Il y a trois ans, elle a commis ce qu'elle considère comme une très grosse erreur en concluant une entente de financement pour l'étude d'un nouveau médicament prometteur.

Elle a signé un contrat confidentiel avec Apotex Inc., une compagnie pharmaceutique canadienne. En contrepartie du financement partiel de l'étude du médicament, le deferiprone, Apotex a obtenu les droits des ventes possibles du médicament. Dr Olivieri a accepté que la compagnie soit la propriétaire des résultats de l'étude. (...)

Dr Olivieri s'intéressait au deferiprone en raison des possibilités qu'il offrait pour le traitement de la thalassémie, une maladie héréditaire du sang. Le seul traitement offert aux patients souffrant de cette maladie est une transfusion de globules rouges qu'ils doivent recevoir une fois par mois. Le traitement entraîne cependant des complications

<sup>17</sup> Voir le *Guardian Weekly*, 2-8 novembre 2000 : « BSE Report Highlights Denial, Failure and Betrayal » (Le rapport sur l'ESB souligne la politique de démentis, l'échec et la trahison). (Note transcrite du texte original; ndlr).

<sup>18</sup> THES, 5 juillet 1996. Voir aussi in *ibid*, 19 avril 1996, 8 septembre 2000, 3 novembre 2000 et 1<sup>er</sup> décembre 2000. Le dernier article cite une pétition adressée à Leeds pour demander à l'université de présenter des excuses à Lacey. (Note transcrite du texte original; ndlr).

extrêmement graves. En effet, les globules rouges, riches en fer, s'accumulent dans l'organisme, endommageant le cœur et le foie.

Afin d'éliminer la quantité de fer dans leur corps, les patients doivent recevoir tous les jours, à vie, des perfusions de deferoxamine. Le médicament est injecté lentement, pendant douze heures, à l'aide d'une pompe. Le nouveau médicament, le deferiprone, serait administré sous forme de comprimé, ce qui permettrait d'abandonner le traitement habituel, souvent insupportable.

Grâce au financement du Conseil de recherches médicales, Dr Olivieri et son équipe ont fait produire certains des composés et les ont éprouvés sur 21 de ses patients. Au cours des trois années suivantes, les résultats des tests ont démontré un recul régulier des niveaux de fer chez les patients de son groupe d'étude. Ces résultats révolutionnaires ont été publiés dans l'édition d'avril 1995 du *New England Journal of Medicine*.

Toutefois, ainsi qu'il en est de toutes nouvelles découvertes dans la recherche pharmaceutique, il fallait pousser davantage les travaux pour prouver que le deferiprone était sans danger et efficace à long terme. Les chercheurs ont commencé à planifier une étude plus large avec Apotex, de concert avec le Conseil de recherches médicales du Canada et le National Institutes of Health des États-Unis. C'est à cette étape que Dr Olivieri a signé le malheureux contrat avec la compagnie Apotex.

À l'automne 1995, des biopsies du foie, pratiquées sur certains des patients de Toronto, ont révélé des surplus de fer dangereusement élevés, semant la panique chez les chercheurs. Des niveaux toxiques peuvent compromettre le fonctionnement du foie et entraîner des modifications pathologiques alarmantes et dégénératives causant une cirrhose extrêmement grave.

Dr Olivieri a aussitôt cessé d'administrer le médicament aux patients les plus à risque. Elle était toutefois convaincue, à l'époque, que l'étude devrait se poursuivre sur les patients semblant en bénéficier. Les chercheurs pensaient que le médicament pouvait être efficace pour certains patients. Le seul moyen de s'en assurer était de poursuivre l'étude et de surveiller attentivement les patients.

Dr Olivieri a informé Apotex de ses résultats négatifs et lui a demandé de modifier le formulaire de consentement des patients afin d'y inclure les contre-indications. Ne trouvant pas que des patients étaient à risque, la compagnie a refusé de modifier le formulaire.

Décidant d'aller de l'avant quand même, Dr Olivieri a rédigé un nouveau formulaire et l'a transmis à Apotex en mai 1996. En guise de réponse, la compagnie a retiré au médecin ses fonctions de chercheuse principale des études menées à Toronto et la présidence du comité directeur de l'étude internationale. L'étude de l'hôpital des enfants malades a été interrompue et Apotex a confisqué les médicaments entreposés à la pharmacie de l'hôpital.

Dr Olivieri a en outre fait l'objet de menaces de poursuite judiciaire à maintes reprises si elle divulguait à ses patients les résultats de l'étude. Elle l'a fait quand même, estimant que la santé de ses patients était ce qui comptait le plus. Elle croyait aussi que l'hôpital l'appuierait. Toutefois, lorsqu'elle a demandé une aide juridique, l'administration la lui a refusée au motif qu'elle n'avait pas obtenu le consentement de l'hôpital avant de conclure son entente avec Apotex. Le *New England Journal of Medicine* a publié cet été l'étude du Dr Olivieri, trois ans après la conclusion de son entente de financement avec Apotex et malgré les prétentions du fabricant selon lesquelles l'étude de la chercheuse présentait de sérieuses lacunes.

Devant la pression, l'administration de l'hôpital des enfants malades a annoncé qu'elle effectuerait un examen externe de ses politiques et de ses procédures pour les essais cliniques afin d'assurer la sécurité des patients et l'intégrité scientifique. L'hôpital a toutefois refusé que l'examen traite aussi de l'expérience du Dr Olivieri. (...)

En dépit de la situation, Apotex donne présentement suite à ses projets de breveter et de vendre le médicament au Canada et en Europe. (ACPPU, 1998, 1-2)

Le 26 janvier, aux petites heures, l'ACPPU a négocié une entente entre Dre Nancy Olivieri et l'hôpital des enfants malades de Toronto. L'entente donne raison à la chercheuse et lui permet de reprendre ses fonctions à la direction du programme d'hémoglobinopathie à l'hôpital des enfants malades et à l'hôpital de Toronto. (...)

«L'entente ne met pas un terme à l'affaire, ni même ne constitue-t-elle le début de la fin», a mis en garde Bill Graham. «Pour reprendre les paroles de Winston Churchill, ce n'est que la fin du commencement.»

L'entente ne protège pas entièrement la liberté universitaire de Dre Olivieri ni ne protège les droits et les libertés de ses collègues de l'hôpital des enfants malades qui l'ont soutenue tout au long de cette épreuve. Il s'agit du Dr Peter Durie, chef de la recherche sur la fibrose kystique à l'hôpital des enfants malades, Dre Brenda Gallie, chef de l'unité de recherche sur le sang et le cancer et superviseuse de recherche pour Dre Olivieri, et Dre Helen Chan, chercheuse principale dans l'unité de Dre Gallie. Les trois médecins ont reçu des ordonnances de non divulgation, tout comme Dre Olivieri, et tous les trois ont été victimes d'intimidation et de harcèlement à l'hôpital des enfants malades. (...)

Pour le professeur Arthur Schafer, directeur du centre d'éthique professionnelle et appliquée à l'Université du Manitoba, l'affaire Olivieri est le plus grand scandale universitaire de notre époque.

«L'ACPPU n'avait pas défendu une affaire d'une telle ampleur et d'une telle importance historique depuis l'affaire Crowe au United College, maintenant l'Université de Winnipeg, au début des années 1950», a ajouté Bill Graham. «L'affaire Crowe portait sur la religion et l'Église. De nos jours, le problème tient de l'influence virulente qu'ont les sociétés à but lucratif sur nos institutions publiques comme les hôpitaux et les universités. Le scandale de l'hôpital des enfants malades et de l'Université de Toronto est un symptôme de la maladie qui ronge les soins de santé et le financement de la recherche au Canada», a-t-il conclu. (ACPPU, 1999, 1-2)

### **L'affaire Kern** (1996)

This past May (1999), at a meeting of the American Association of University Professors, in Boston, a group of academics gathered to discuss the growing corporate threat to academic freedom -- and the apparent reluctance of universities to defend it. Among those present was David Kern, formerly the director of occupational medicine at Brown University's Memorial Hospital. In 1996, while serving as a consultant to Microfibres, a Rhode Island company that produces nylon flock, Kern discovered evidence of a serious new lung disease among the company's employees. Upon learning that he planned to publish his findings, the company threatened to sue, citing a confidentiality agreement that forbade Kern to expose "trade secrets." The information that Kern had gathered had come from tests on volunteers, and concerned not proprietary secrets but a serious threat to public health. Yet Brown University, too, tried to dissuade Kern from publishing, warning that the company might file suit. Outraged, Kern published anyway, and in 1997 Centers for Disease Control officially recognized the new disease, flock worker's lung. Although Microfibres never did file suit, Kern's position at Brown was eliminated. "Universities should protect their faculty from any efforts to encroach on academic freedom," Kern says. "Unfortunately, with so much corporate money flooding into academia, that's not happening." At the AAUP conference several professors shared similar experiences, and these may only hint at the scope of the problem. (Press et Washburn, 2000, 42)

### **L'affaire Robillard**

(1994-1995)

« La sanction imposée au professeur Luc Robillard, suite à la lettre ouverte qu'il avait adressée à *La Presse* et au *Devoir*, les 23 et 25 juin 1994, et dans laquelle il critiquait le système de la recherche en vigueur dans cet établissement, est une grave atteinte au droit d'expression et une censure académique (...)

(L)a direction de l'École Polytechnique vient de condamner le professeur Robillard, lui reprochant d'avoir enfreint, par ses propos publics, la « loyauté totale » à son établissement, et l'a, dès lors, suspendu, relevé temporairement de ses fonctions et menacé de congédiement en cas de récidive. (...)

L'administration de l'École Polytechnique et son directeur, M. André Bazergui, invoquent à l'appui de leur geste, le fait que les propos de M. Robillard seraient non fondés et auraient causé un préjudice à l'École, sa direction et son personnel. » (*Denis, 1995, 4, 2*)

### **L'affaire Vandenant**

(*Décision arbitrale en 1991*)

En septembre 1988, la compagnie Xerox Canada Inc. reçut au Faculty Club du Manitoba, les membres de la Faculté d'Administration de cette Université. Le but de la rencontre était de permettre à la compagnie de « *make a brief presentation to the department and head of other departments regarding the prospects of Xerox Canada for our students* ».

Lors de la présentation, le professeur Vandenant interrompit le représentant de la compagnie pour corriger ce qu'il considérait être une inexactitude concernant les stratégies de mise en marché de l'entreprise et sa place relative dans le marché mondial des petits photocopieurs. Cet échange dura, selon la preuve, de trois à cinq minutes et se déroula sur un ton déplaisant, grossier et offensant. Il eut pour effet d'embarrasser les collègues du professeur ainsi que les représentants de l'administration de l'Université présents à la conférence.

Quelques jours plus tard, le professeur Vandenant recevait de son doyen le mémorandum confidentiel suivant : « *I have been disturbed by several reports of your comments to the Xerox people at the September 28 reception. The tone of your challenge concerning their report on share of market was unpleasant and your "grilling" of sales representatives on company strategy was inappropriate. The Faculty is working very hard to cultivate positive relationships with the business community and your remarks were counterproductive.* »

Ce mémorandum ne fut pas déposé au dossier disciplinaire du professeur. D'ailleurs, au début de l'audition, l'Université fit une déclaration à l'effet que ledit mémorandum n'avait aucune connotation disciplinaire et ne serait jamais versé, ni utilisé, à cette fin, dans le dossier du professeur.

Évoquant la protection des dispositions de la convention collective relative à la liberté universitaire, le syndicat représentant le professeur Vandenant soumettait un grief contestant le mémorandum et prétendait qu'il s'agissait là d'un cas de censure institutionnelle allant à l'encontre du droit d'un professeur de discuter de sujets relatifs à ses champs d'enseignement et de recherche. Le syndicat demandait que le mémorandum soit retiré parce qu'il portait atteinte aux droits du professeur. Le professeur Vandenant plaida que le mémorandum « *almost seemed a reprimand* » et « *had a chilling effect on him* ». De plus, « *he felt that his remarks had been censured.* »

(...) Bien que l'arbitre Schulman (dans l'affaire Vandenant, ait) pris le soin de noter que selon lui, il n'était pas nécessaire d'être en présence d'une mesure disciplinaire pour

bénéficiaire de la protection qu'assure le droit à la liberté universitaire, il n'en conclut pas moins que : « *Dr Vandennand's conduct was unreasonable in relation to time, place, subject matter and tone. I find that he exceeded the acceptable limits of academic freedom. His conduct comprised a breach of etiquette which entitled Dean Mackness to make some comment. Exhibit 2 (le mémorandum), a confidential memo with a very limited circulation was not an act of institutional censorship.* » (Université, vol.1, no 6, 9-10) (University of Manitoba Faculty Association v. University of Manitoba (Grief Vandennand; Me Perry W. Schulman, arbitre : 11/02/91)).

### **L'affaire Laferrière** (Décision en 1991)

(Dans) l'affaire Laferrière, les actes reprochés par l'employeur au professeur se sont déroulés dans le cadre d'une journée d'échange et d'information organisée par le Registrariat de l'Université du Québec à Montréal, à l'intention des conseillers d'information scolaire et professionnelle des Cégeps de la province. L'objectif de cette rencontre était de fournir à ces personnes-ressources l'information nécessaire sur les programmes de l'Université et les choix de carrière possibles afin qu'ils puissent conseiller adéquatement la part de leur clientèle étudiante qui désire poursuivre des études universitaires.

Tel d'autres directeurs de module de diverses disciplines de l'UQAM, M. Laferrière fut invité afin de présenter le programme des sciences comptables à quelque 40 conseillers présents. Le professeur Laferrière profita de cette occasion pour exprimer clairement les difficultés auxquelles devaient s'attendre les étudiantes et étudiants des Cégeps intéressés à s'inscrire au module, que ce soit sur les plans de la programmation, de la pédagogie ou de la réussite à l'examen de comptables agréés (C.A.). Il admit, par la suite, qu'en agissant de la sorte, il tentait d'inciter l'Université à mettre en place des réformes qu'il préconisait dans son rapport d'évaluation du programme dont il avait la responsabilité.

Manifestement, il n'atteignit pas l'objectif recherché puisque l'employeur, au lieu d'aller dans le sens des réformes proposées, lui reprocha d'avoir tenu des propos dénigrants, inconciliables avec ses fonctions de directeur de module, gravement préjudiciables et jetant le discrédit sur l'UQAM, l'organisation de l'enseignement de l'institution ainsi que sur les ressources professorales.

Le Conseil d'administration de l'Université révoqua son mandat de directeur de module prétendant que les agissements en cause constituaient un manque de loyauté évident envers l'Université. Suite à cette décision, le professeur déposa un grief en s'appuyant sur les articles de la convention collective relatifs à la liberté universitaire et à la non-discrimination. Il considérait « *qu'il se devait de donner l'heure juste aux conseillers sur la situation à laquelle devaient s'attendre les étudiants intéressés à ce programme.* » (...)

(L')arbitre Dulude, dans l'affaire Laferrière, devait décider si la mesure disciplinaire imposée au plaignant était juste et raisonnable. Après mûre réflexion, il décida que c'était le cas. Il souligna que « *cette journée rencontre n'était certes pas le forum approprié pour une telle démarche. La fin poursuivie devenait non plus simplement d'informer, à travers des conseillers, la clientèle étudiante éventuelle mais plutôt d'alerter les instances supérieures de l'Université par l'impact appréhendé de ses propos en pareille circonstance afin d'attirer l'attention sur les recommandations du conseil de module (...). Malgré la très grande latitude d'expression et de critique que confère aux professeurs d'université la liberté académique, il serait nettement abusif de la concevoir comme étant porteuse d'une immunité absolue. Cette liberté ne saurait être exercée à bon droit que dans le cadre des objectifs qui lui sont propres, c'est-à-dire la recherche et la diffusion de la vérité, de façon*

*honnête et désintéressée, et non pas au service d'une cause extrinsèque, si louable soit-elle. » (Université, vol.1, no 6, 9-10) (Université du Québec à Montréal v. Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal (Grief Laferrière; Me Guy E. Dulude, arbitre : 20/12/91)).*

### ***Underhill et Scott***

*(Années 30 et 40)*

Prominent among the Canadians of earlier generations who were subjected to threats or punishment under pressures from political or business leaders were the Toronto historian Frank Underhill and the McGill law professor Frank Scott. Both were active supporters of the CCF Party, forerunner of the NDP. They took the lead in drafting the CCF platform, 'the Regina Manifesto' in 1933. (...) Underhill, one of the founders of Canadian history as a branch of history, was frequently under attack by Ontario politicians in the 1930s and 40s also for advocating closer trade relations with the United States (...). Scott's career progress at McGill was retarded because of his socialist views, but later in life he became one of Canada's most influential intellectuals. (*Thompson, 1996, 4*)

### ***Russell***

*(Première Guerre mondiale et plus tard)*

My father's career is also a reminder that the fact that we live in a supposedly free society is not a guarantee against losing an academic job for holding very unpopular opinions on non-academic subjects. (...) He lost his job at Trinity College, Cambridge when imprisoned for his opposition to the First World War. (...) He also lost a job at what was then the City College of New York, teaching mathematical logic, because of his views on marriage and morals. If this fate can happen twice to a scholar of this standing<sup>19</sup>, it can happen to lesser men and women also, and the fear of it can inhibit research. (*Russell, 1993, p. 24*)

---

<sup>19</sup> Il s'agit du célèbre philosophe et mathématicien Bertrand Russell (1872-1970).

## Références

- American Association of University Professors (1915). « General Declaration of Principles ». Dans R. Hofstadter et W. Smith (dir.) *American Higher Education*, Chicago, University of Chicago Press, 1961, p. 860-878.
- American Association of University Professors (AAUP) (1999). « 1940 Statement of Principles on Academic Freedom and Tenure With 1970 Interpretive Comments. » Document photocopié par la French Colonial Historical Society.
- Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) (2000a). « Chaires de recherche du Canada : Contraires à l'intérêt public », *CAUT Commentary - L'opinion de l'ACPPU*, vol. 2, no 1, p. 1-2.
- Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) (2000b). « Les chaires de recherche du Canada : la recherche au service de l'industrie », *Dossiers en éducation*, vol. 2, no 2, p. 1-7.
- Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) (1999a). « Victoire pour Nancy Olivieri », *Le bulletin interactif*, vol. 46, no 2, p. 1-3. ([http://www.caut.ca/francais/bulletin/99\\_feb/lead.htm](http://www.caut.ca/francais/bulletin/99_feb/lead.htm))
- Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) (1999b). « Une aubaine financière : la cession de la recherche au secteur privé », *Le bulletin interactif*, vol. 46, no 6, p. 1-2. ([http://www.caut.ca/francais/bulletin/99\\_jun/lead.htm](http://www.caut.ca/francais/bulletin/99_jun/lead.htm))
- Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) (1999c). « Le fédéral doit mettre au rancart le rapport du Groupe d'experts », *Le bulletin interactif*, vol. 46, no 2, p. 1-2. ([http://www.caut.ca/francais/bulletin/99\\_oct/lead.htm](http://www.caut.ca/francais/bulletin/99_oct/lead.htm))
- Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) (1998). « Les intérêts privés s'opposent à l'éthique en recherche », *Le bulletin interactif*, vol. 45, no 7, p. 1-2. ([http://www.caut.ca/francais/bulletin/98\\_sept/lead.htm](http://www.caut.ca/francais/bulletin/98_sept/lead.htm))
- Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) (1977). « Énoncé de principe sur la liberté universitaire ». (<http://www.caut.ca/francais/policy/info%5Fserv/acadfr.htm>)
- Arthurs, H.W., Blais, R.A. et Thompson, J. (1994). « L'intégrité dans la quête du savoir : rapport présenté à l'Université Concordia par le Comité d'enquête indépendant sur l'intégrité intellectuelle et scientifique. » s.l., Texte photocopié, 80+10 p.
- Baby, A. (1996). « Comment la recherche est devenue moins importante que le bureaucrate et le chercheur plus important que la recherche », dans Y Lenoir et M. Laforest : *La*

*bureaucratisation de la recherche en éducation et en sciences sociales : constats, impacts et conséquences*, p. 171-180. Sherbrooke, Éd. du CRP.

Brzustowski, T. (1999). « Rapport final du Groupe d'experts ; éditorial », *CRSNG Contact*, vol. 24, no 2, p. 1-3.

Burgan, M. (1997). « L'enseignement supérieur aux États-Unis dans les années 90 : La liberté académique, la permanence et le modèle corporatif », *Université*, vol. 7, no 1, p. 14-15.

Cameron, D.M. (1996a). « Academic Freedom and the Canadian University » Paper commissioned by the Association of Universities and Colleges of Canada. *Research Files*, vol. 1, no 3, (p.1-11 du document sur Internet).

Cameron, D.M. (1996b). « La liberté universitaire et l'université canadienne ». *Dossier de recherche*, vol.1, no 3, p. 1-11 (version française de Cameron, 1996a).

Commission des universités sur les programmes (CUP) (2000). *Pour une vision concertée de la formation universitaire : diversité et complémentarité. Rapport final présenté au ministre d'État à l'Éducation*, 2 vol. Montréal, CUP.

Conseil de la science et de la technologie (CST) (2000). *Innovation sociale et innovation technologique ; l'apport de la recherche en sciences sociales et humaines*. Sainte-Foy, CST.

Conseil supérieur de l'éducation (CSE) (1995). *Réactualiser la mission universitaire. Avis au ministre de l'Éducation*. Sainte-Foy, Direction des communications du CSE.

Dahl, S. (1998). *University Autonomy and Academic Freedom – A Swedish Perspective*. Stockholm, Swedish Association of University Teachers (SULF).

Demers, P. (1993). « L'université, lieu de haut-savoir ou de savoir critique ? Le temps du courage intellectuel est arrivé ». *Université*, vol. 2, no 4, 3-4.

Denis, R. (2000). *Les défis de l'université au Québec*. Montréal, VLB.

Denis, R. (1995). « Un professeur de Polytechnique suspendu pour avoir critiqué son établissement ». *Université*, vol. 4, no 4, p.2.

Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université (FQPPU) (1998). « *L'Université devant l'avenir*. La FQPPU présente son analyse du document ministériel ». *Université*, vol. 7, no 3, p. 9-15.

Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université (FQPPU) (2000). « Réactions de la FQPPU au Projet de politique de financement des universités, présentées au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, Monsieur François Legault ». Montréal, FQPPU (Document photocopié, 11 p.)

Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université (FQPPU) (1997). *L'université comme service public*. Montréal, FQPPU (Brochure, 18 p.)

- Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) (1996). « Autonomie et liberté académique sont essentielles à la fonction critique de l'Université. Entrevue avec Michel M. Campbell, professeur à l'Université de Montréal, président du Comité de la liberté universitaire de la FQPPU ». *Université*, vol. 6, no 1, p. 12-13.
- Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) (1995). « Déclaration de principes en vue d'une action concertée adoptée par le congrès ». Montréal, FQPPU (Document photocopie, 7 p.)
- Fédération québécoises des professeures et professeurs d'Université (FQPPU) (1994). « Les organismes subventionnaires sous l'œil des chercheurs : Le professeur Camil Bouchard critique le programme des « centres de recherche » du FCAR ». *Université*, vol. 3, no 3, p. 1, 6-7).
- Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) (1993). « Les principes de la FQPPU ». *Université*, vol. 2, nos 2-3, p. 4.
- Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) (1992). « La liberté académique : une question de forum, de sujet et de ton... ». *Université*, vol. 1, no 6, p. 9-10.
- Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) (1992). « Un Congrès qui fut un franc succès ». *Université*, vol. 1, no 6, p. 5-8.
- Fife, J.D. (1993). Foreword to *Academic Freedom in American Higher Education : Rights, Responsibilities and Limitations*. ASHE-ERIC Higher Education Report No. 4. Washington, D.C. : The George Washington University, School of Education and Human Development.
- Freitag, M. (1995). *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*. Montréal, Éditions Nota bene, 1998 (édition en format poche).
- Greenlee, J.G. (1988). *Sir Robert Falconer : A Biography*. Toronto : University of Toronto Press.
- Groupe d'experts sur la commercialisation des résultats de la recherche universitaire (1999). *Les investissements publics dans la recherche universitaire : comment les faire fructifier. Rapport présenté au Conseil consultatif des sciences et de la technologie du premier ministre*. Ottawa, Industrie-Canada.
- Helfand, D. (1996). « Why I said no to tenure. » *University Affairs*, May 1996.
- Hofstadter, R. et Metzger, W.P. (1955). *The Development of Academic Freedom in the United States*. New York, Columbia University Press.
- Horn, M. (1999). *Academic Freedom in Canada : A History*. Toronto, University of Toronto Press.
- Kesteman, J.-P. (2000a). *Un débat de l'université – Conscience et méthode de la crise. Fascicule 3 : La distance*. Sherbrooke, Éd. du CRP.

- Kesteman, J.-P. (2000b). *Un débat de l'université – Conscience et méthode de la crise. Fascicule 7 : La cité*. Sherbrooke, Éd. du CRP.
- Lajoie, A. (1992). « L'Université devant la société en crise. » *Université*, vol. 2, no 1, p. 3-5.
- Lajoie, A. et Gamache, M. (1990). *Droit de l'enseignement supérieur*. Montréal, Éd. Thémis.
- Landry, S. (1996). « Avant-propos », dans G. Leroux et A. Vidricaire : *Vingt-cinq ans de syndicalisme universitaire ; éléments d'histoire et enjeux actuels*, p. 9-11. Montréal, SPUQ.
- Larivée, Serge (1993). *La science au-dessus de tout soupçon : enquête sur les fraudes scientifiques*. Laval, Éd. Du Méridien.
- Lenoir, Y, et Laforest, M. (1996). « La bureaucratisation de la recherche vaut-elle un débat ? », dans Y Lenoir et M. Laforest : *La bureaucratisation de la recherche en éducation et en sciences sociales : constats, impacts et conséquences*, p. 5-28. Sherbrooke, Éd. du CRP.
- Leroux, G. (1999). « Un diagnostic de base, un premier pas essentiel : conférence de synthèse (du Colloque La recherche universitaire et les partenariats). *Université*, vol. 8, no 2, p.78.
- Limoges, C. (1996). « L'université à la croisée des chemins : une mission à affirmer, une gestion à réformer », dans Conseil de la science et de la technologie (CST), Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) : *Le lien formation-recherche à l'université : les pratiques aujourd'hui*, p. 7-32. Québec, CST, CSE et ACFAS.
- Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (2001). *Savoir changer le monde. Politique québécoise de la science et de l'innovation*. Québec, MRST.
- Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (2000). *Vue d'ensemble. Pour une politique scientifique du Québec. Document de consultation*. Québec, MRST.
- Organisation de coopération de développement économique (OCDE) (1997). *Manuel d'Oslo*. Paris, OCDE.
- Petrella, R. (2000). *L'éducation, victime de cinq pièges ; à propos de la société de la connaissance*. Montréal, Fides.
- Poch, R.K. (1993). *Academic Freedom in American Higher Education : Rights, Responsibilities, and Limitations*. ASHE-ERIC Higher Education Report No. 4. Washington, D.C., The George Washington University, School of Education and Human Development.
- Press, E. et Washburn, J. (2000). « The Kept University ». *Atlantic Monthly*, vol. 285, no 3, p. 39-54.

- Readings, B. (1996). *The University in Ruins*. Cambridge et London, Harvard University Press.
- Rocher, G. (1999). « Entre un passé qui s'estompe et un avenir aux formes incertaines : allocution d'ouverture (du Colloque La recherche universitaire et les partenariats). *Université*, vol. 8, no 2, p.5.
- Rocher, G. (1996). « Légitimité et contradiction de la recherche en sciences sociales. » dans G. Leroux et A. Vidricaire : *Vingt-cinq ans de syndicalisme universitaire ; éléments d'histoire et enjeux actuels*, p. 139-152. Montréal, SPUQ.
- Rocher, G. (1995). « L'Université à l'heure des compressions budgétaires : crise ou transformation ? La conférence inaugurale du professeur Guy Rocher. » *Université*, vol. 4, no 2, p.11-14.
- Russell, C. (1993). *Academic Freedom*. London, Routledge.
- Saul, J.R. (1995). *The Doubter's Companion. A Dictionary of Aggressive Common Sense*. Toronto, Penguin Books.
- Savage, D.C. (2001). « Liberté académique et autonomie universitaire dans le cadre de la commercialisation de la recherche », conférence prononcée lors du colloque *Mutation du financement universitaire et commercialisation de la recherche*, organisé par le Comité de la liberté académique et de l'autonomie universitaire (CLAAU) de la FQPPU, tenu le 2 mars 2001, 9 p.
- Scott, F.R. (1964). « The Law of the University Constitution » dans G. Walley (dir.), *A Place of Liberty*. Toronto-Vancouver, Clarke Irwin.
- Serres, M. (1994). « Vers une nouvelle forme d'université. » *Interface*, vol. 15, no 3, p. 54-55.
- Shils, E. (1984). *The Academic Ethic*. Chicago : University of Chicago Press, 1984.
- Thompson, J. (1996). *Academic Freedom; Remarks to INTERCHANGE '96 Conference at UNBSJ*. s.l. (<http://www.caut.ca/English/Services/AFT/thompson.html>)
- Tudiver, N. (1999). « Growing Commercial Pressures Endanger Academic Freedom & University Autonomy ». *Bulletin on Line*, June 1999, p. 1-4. ([http://www.caut.ca/english/bulletin/99\\_jun/commentary.htm](http://www.caut.ca/english/bulletin/99_jun/commentary.htm))
- UNESCO (1998) « Recommandation internationale sur la condition du personnel enseignant supérieur ». *Université*, vol. 7, no 2, p. 10-16.

## **Membres du Comité de la liberté académique et de l'autonomie universitaire**

### **Présidente :**

Mme Simone Landry (SPUQ)

### **Membres :**

M. Marcel Aubert (SPUL)

M. Michel M. Campbell (SGPUM)

Mme Éveline de Médicis (APPFMUS)

M. Pierre Demers (SPUS)

Mme Andrée Lajoie (SGPUM)

Mme Marie-Claude Prémont (MAUT)